

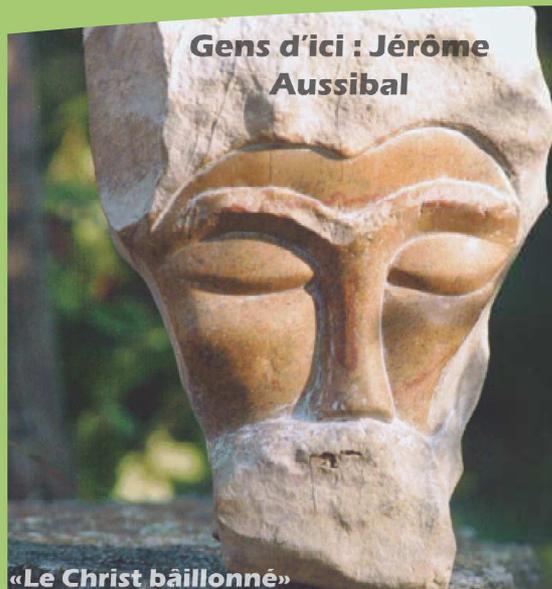
LOU BECAN

N°32
Décembre
2014

Bulletin d'informations municipales
Saint-Julien-en-Vercors



Dossier :
**Les travaux aux Vercoquins. Un
prochain Pôle Petite Enfance!**



**Gens d'ici : Jérôme
Aussibal**

«Le Christ bâillonné»



La charbonnière

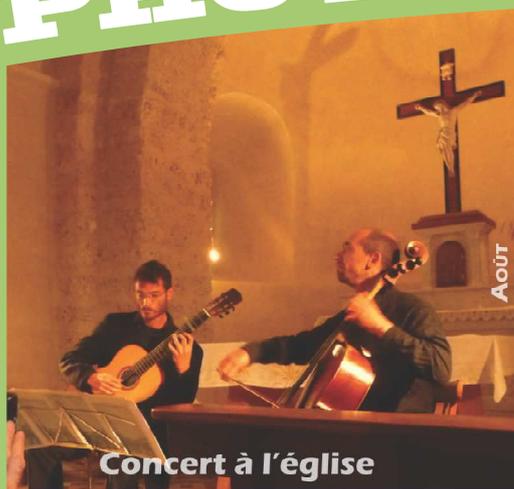


RETRO PHOTOS



Un des concours de boule de l'été

Août



Concert à l'église

Août



Conférence lors de Caméra en campagne

Août



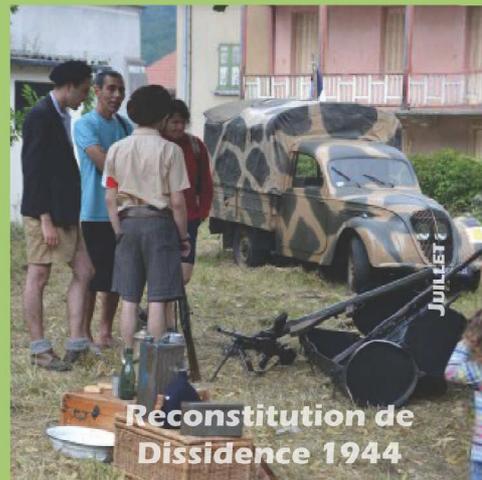
Concert à l'église

JUILLET



Fête à la charbonnière

SEPTEMBRE



Reconstitution de Dissidence 1944

JUILLET



Spectacle à la charbonnière

SEPTEMBRE



Cérémonie du 11 novembre

NOVEMBRE



Repas de Noël du CCAS

DÉCEMBRE



Repas du Club

NOVEMBRE



Repas des habitants

SEPTEMBRE

L'édito du maire

Deux importants projets

Courant 2015, plusieurs chantiers importants devraient démarrer. Ce numéro revient sur l'un d'eux : l'extension et la rénovation du multi-accueil Les Vercoquins. Ces travaux visent à conforter cette structure d'accueil essentielle pour l'attractivité et le dynamisme de Saint-Julien et des alentours. L'extension des Vercoquins se fera dans le bâtiment de la mairie, notamment dans la salle du conseil. Pour l'heure, le secrétariat demeurera à son emplacement mais l'idée est, qu'à terme, la mairie rejoigne la Grange Marcon. Cette solution permet d'optimiser les bâtiments existants, de pouvoir les isoler en bénéficiant de subventions importantes; surtout nous entendons ainsi constituer un «pôle petite enfance» avec crèche et école dans le même corps de bâtiment. L'installation de la mairie dans la Grange permettra, à l'avenir, de créer un lieu de vie permanent en plein coeur du village. Déplacer une mairie n'est pas simple mais cette solution nous est apparue comme la plus intéressante financièrement et la plus cohérente pour l'avenir.

Autre dossier important : l'aménagement de la traversée du village. Attendu depuis de nombreux années, le chantier devrait démarrer au printemps. Au programme : réfection de la chaussée très dégradée, élargissement des trottoirs et des cheminements piétons pour leur mise aux normes, installation de dispositifs pour ralentir la vitesse... Ce projet doit rendre la traversée plus agréable, plus sûre et améliorer le confort des riverains. Les propositions d'aménagement ont tenté d'intégrer les différentes contraintes et attentes, entre celles de la commune, du Département et des riverains. Nous avons essayé de concerter le plus possible, en organisant trois réunions publiques et en écoutant les diverses remarques et critiques.

D'une manière générale, nous espérons que les baisses de dotations annoncées ne pénaliseront pas trop lourdement la commune et ne la contraindront pas, en dépit d'une situation financière saine, à devoir revoir ses ambitions à la baisse.

En cette fin d'année, je vous souhaite enfin de passer de belles fêtes, entourés de vos proches. Je formule aussi le souhait, que dans le contexte ambiant morose, vous trouviez, en 2015, les sources de votre épanouissement et de quoi conserver l'optimisme essentiel pour aller de l'avant!

PIERRE-LOUIS FILLET, MAIRE

SOMMAIRE

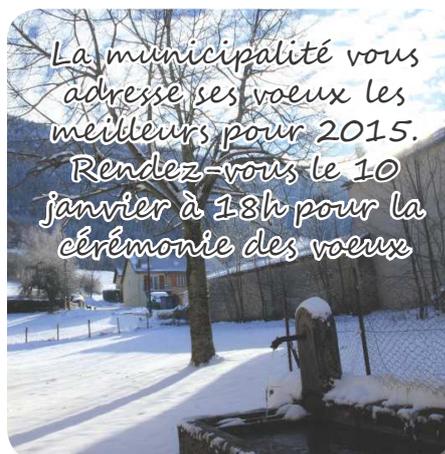
Rétro photo.....	2
Édito.....	3
Échos des conseils.....	4
Le déneigement.....	15
Électrification d'Herbouilly	16
Sonneries nocturnes...18	
Éclairage public.....	20
Travaux crèche.....	22
Élections.....	25
Nos associations.....	26
Le Café Brochier.....	30
Vivre sans se déplacer...31	
La charbonnière.....	34
Portrait sensible.....	36
Infos routes.....	37
Infos pratiques.....	38
Agenda.....	38
Gens d'ici.....	39

Juillet - Décembre 2014

ÉTAT-CIVIL

[ILS NOUS ONT QUITTÉS]

- *Jean-Luc Peyronnet, le 16 juillet
- *Pierre Argoud, le 22 juillet
- *Michel Callet-Ravat, le 20 septembre
- *Julienne Loyrion, le 22 septembre
- *Albert Rozan, le 19 octobre
- *Aimée Callet-Ravat, le 25 octobre (née en 1919 à Saint-Julien)



Bulletin Municipal Lou Becan

Mairie - 26420 Saint-Julien-en-Vercors

Directeur de publication : Pierre-Louis Fillet

Ont participé à ce numéro : Marie-Odile Baudrier, Jean-Luc Destombes, Gilles Chazot, Pierre Hustache, Françoise Chatelan, Denis Poitou, Delphine Grève, Nadège Fillet, Pierre-Louis Fillet, Camille Michel, Jean-Louis Gontier, Alain Blanc, Henri Lagasse, Michel Destombes.

N° ISSN : 1632-2797

Imprimé à la Mairie à 200 exemplaires.



Échos du conseil municipal

Voici les principales décisions prises et projets portés par le conseil municipal et les commissions depuis le mois de juillet 2014.

[URBANISME

[ÉLABORATION D'UNE NOUVELLE CARTE COMMUNALE : le zonage validé par les différentes instances à l'exception des périmètres de 15 mètres autour de chaque habitation Depuis plusieurs mois une nouvelle carte communale (document d'urbanisme définissant sur la commune les terrains constructibles et non constructibles) est en cours d'élaboration. Le contexte réglementaire a conduit les élus à réduire fortement les hectares de terrains constructibles. Le projet, présenté dans le précédent Lou Becan, a été transmis pour instruction aux personnes publiques associées (DREAL, DDT, Chambre d'Agriculture). La carte a par ailleurs été présentée par le maire devant la Commission Départementale de consommation des espaces agri-

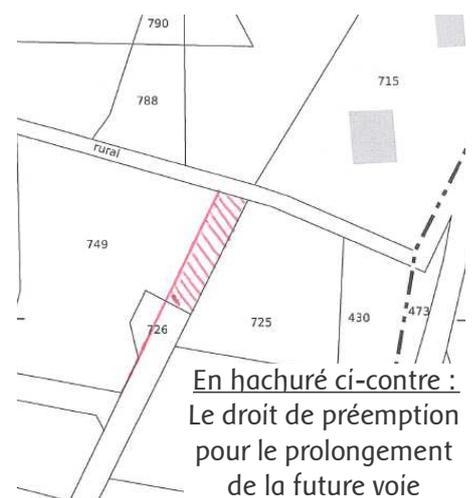
coles. Toutes ces instances ont validé le nouveau zonage, à l'exception des périmètres de 15 mètres de terrains constructibles que les élus ont établi autour de chaque maison afin de permettre des constructions de faibles envergures (type abri de jardin). Ce point a été jugé non conforme et rejeté par ces instances.

La suite : le nouveau zonage a été proposé (avec le retrait des bandes de 15 mètres). Les instances devraient valider la proposition conforme à leurs prescriptions. En 2015 l'enquête publique sera lancée pour, espérons-le, une validation définitive de la carte communale rapidement.

DROIT DE PRÉEMPTION À LA MADONE : modification d'un tracé Monsieur Kermarrec, propriétaire des parcelles 749 et 725 situées à côté de l'enclos de la Madone, a rencontré les élus pour discuter du droit de préemption prévu pour la création de

la route de desserte et qui coupe la parcelle 749. Il a été décidé que cette future voie passerait sur la limite des parcelles 725 et 749 afin de préserver un potentiel constructible sur la parcelle 749.

Dans les semaines à venir, les élus discuteront des modalités pratiques pour parvenir à cette réalisation.



En hachuré ci-contre :
Le droit de préemption pour le prolongement de la future voie

[URBANISME]

Autorisations délivrées

PERMIS DE CONSTRUIRE

*FRÉDÉRIC LECLERCQ : extension de l'habitation et création abri voiture à la Prette Sud

*AYMERIC ARNAUD : extension d'un abri voiture aux Domarières
*JACQUES RIMEY : modification d'ouvertures à la Martelière

DÉCLARATION PRÉALABLE

*CAFÉ BROCHIER : réfection de la façade au village
*PIERRE HUSTACHE : reconstruction d'un abri de jardin aux Janis
*FLORENT GONTIER : réfection de toiture au Château

ÉLECTRIFICATION À LA MADONE

La commune a approuvé le coût restant à sa charge pour le raccordement électrique de la maison Fillet à la Madone et pour la desserte du secteur. Le coût de 3 600€ environ sera intégralement facturé à Pierre-Louis Fillet. C'est l'entreprise Blanc qui effectuera l'ensemble des tranchées pour tous les raccordements (eau, électricité, téléphone), afin d'éviter la multiplication des intervenants.

[EAU ET

ASSAINISSEMENT

Depuis le début du mandat de nombreux sujets sont arrivés sur la table concernant l'eau et l'assainissement. Plusieurs travaux conséquents sont d'ores et déjà prévus.

SUR LA SOURCE DES ORCETS

*Pose d'un compteur sur le réservoir: l'Agence de l'Eau inflige en effet des amendes à la commune en cas d'absence de compteur. La comparaison entre le volume d'eau sortant du réservoir et l'eau consommée dans

les habitations permet d'estimer le taux de perte. En cas de pertes trop importantes la commune devra engager des travaux afin d'économiser la ressource en eau.

Coût du compteur : 4 000€ HT subventionnés à 50% par l'Agence.

*Autres travaux à effectuer : Nettoyage urgent du réservoir. Reprise du canal d'évacuation du trop-plein du captage nord qui s'est effondré et dont l'eau se déverse dans le chemin (creusement d'une tranchée).

MISE EN PLACE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES SOURCES DE PIED-CHATELET, ROCHE ET DES ORCETS suite aux arrêtés de déclaration d'utilité publique prises par le Préfet de la Drôme. Cela consiste en l'acquisition des terrains, la pose de clôture et divers travaux (pose de compteurs...)

Coût : 30 000€ HT environ subventionnés à 50% par l'Agence

EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU POUR LE SECTEUR DE LA MADONE

Coût : 26 000€ HT environ. Le financement de ces travaux se fera grâce au produit des taxes d'aménagement instaurées sur le secteur et payées pour chaque nouvelle construction.

STATION D'ÉPURATION DU VILLAGE

Des courriers ont été adressés au cabinet Nicot suite au constat de désordres sur les filtres à sable et sur l'alimentation des fosses septiques. La SATESE, service du Département qui accompagne la commune dans la gestion de sa station, soutient les élus dans leurs démarches. Une rencontre devrait intervenir courant décembre avec le cabinet Nicot.

D'autres petits travaux sont à pro-

grammer (changement du compteur de bâchée, reprise de la conduite entre le dégrilleur et la fosse septique...).

TRAVAUX À ENVISAGER À L'AVENIR

-Pose d'une vanne entre le vieux et nouveau réservoir de Pied Chatelet pour éviter le refoulement entre les deux réservoirs et permettre ainsi de compter le volume d'eau entrant dans le réseau de distribution d'eau potable (norme réglementaire)
-Remplacement de la pompe de la station de pompage (projet)

PROJET DE STATION D'ÉPURATION À LA MARTELIÈRE

Les élus poursuivent leur travail avec le cabinet d'étude Merlin en vue de la construction d'une station d'épuration pour le hameau de la Martelière. Ils ont validé le coût global de l'opération à 497 000€ HT (y compris la reprise du réseau d'eau).

Coût de travaux : 432 250€ HT

Maîtrise d'oeuvre à venir (5,56% du montant des travaux) : 23 562€

Frais annexes (imprévus et frais déjà payés, relevés...) : 41 180€

En outre, les élus ont obtenu l'accord de Michèle Bonnard pour la cession du terrain pour implanter la station.

PROSPECTIVE FINANCIÈRE

En outre, les élus ont travaillé précisément sur les conséquences de la construction d'une station d'épuration à la Martelière (financement de l'investissement, conséquences sur le fonctionnement...). Ils ont essayé de voir, sur les 4 prochaines années comment le budget pourrait encaisser ce projet et tous les autres. Il s'avère



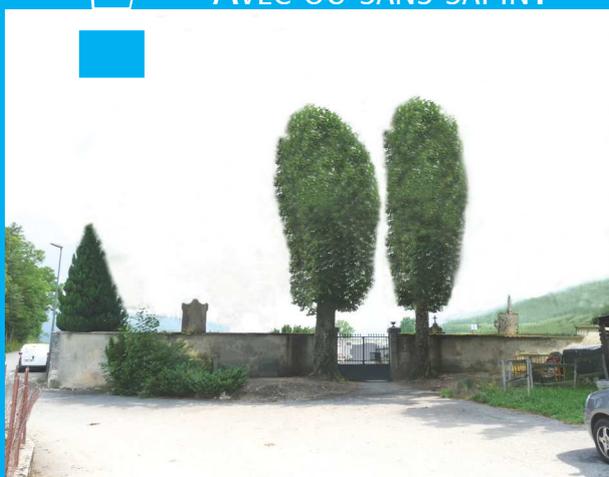
ET VOUS, QUEL EST VOTRE AVIS?

LE CIMETIÈRE SANS SAPIN?

Le conseil municipal a été saisi par courrier d'une demande de coupe des sapins situés à l'entrée sud du cimetière. Ces arbres «*devenus très imposants provoquent des déchets, favorisent la mousse et l'humidité sur certaines tombes*». Afin d'avancer dans leurs réflexions, un montage photo a été réalisé comparant un scénario avec et un autre sans les sapins. Si les sapins devaient être supprimés, plusieurs élus demandent à ce qu'un plan d'aménagement et d'embellissement soit préalablement établi. Et vous, qu'en pensez-vous?



AVEC OU SANS SAPIN?



Les élus souhaitent connaître votre avis sur cette question. Merci de bien vouloir faire remonter votre position en mairie!

que pour faire face aux enjeux croissants sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable, il faudra probablement consentir à des hausses des tarifs de l'eau afin de dégager d'indispensables marges de manoeuvres. Par ailleurs, seule l'obtention de 75% à 80% de subventions sur l'opération permettrait de faire aboutir ce projet de station d'épuration. Les élus demeurent optimistes.

STATION DE LA BALME ET RACCORDEMENT POSSIBLE DU HAMEAU DES GRANGES

Les élus de Saint-Julien vont aller rencontrer les élus de Rencurel. Ces derniers portent un projet de station d'épuration pour le hameau de La Balme. La question s'est posée du raccordement possible du hameau des Granges. La rencontre devrait permettre d'en savoir plus sur les modalités techniques et financières d'un tel raccordement. Même si cela s'envisage à moyen ou long terme, les élus de Rencurel souhaitent d'ores et déjà connaître la position des élus pour calibrer au mieux l'équipement.

[BÂTIMENTS COMMUNAUX

SALLE DES FÊTES

Les derniers travaux de finition ont été achevés : pose de cimaises dans le hall d'entrée pour éviter des fixations sur les murs, pose du carrelage de la salle de rangement, fixation d'une rambarde devant l'entrée de la salle pour plus de sécurité. Ces travaux sont subventionnés par le Département au taux de 62,5%.

Un problème électrique récurrent a enfin été réglé pour mettre un terme aux disjonctions intempestives dont ont été victimes de nombreux utilisateurs de la salle cette année. De l'eau s'était infiltrée dans le hublot d'éclairage de l'entrée générant des courts-circuits. L'entreprise a remis en état le dispositif.

Un problème de chauffage a été également solutionné : le thermostat, mal positionné a été déplacé à proximité de la scène, afin de ne plus l'exposer aux courants d'air. La pose d'un coffret bois sur la façade extérieure a été effectuée afin de dissimuler les câbles électriques. L'inscription Salle des Fêtes sera portée sur ce support bois. Les dernières taches de peinture, notamment sur les plafonds ont enfin été nettoyées par les peintres.

CIMETIÈRE

Les élus ont décidé d'effectuer une première tranche de travaux sur le mur du cimetière, pour reprendre l'angle sud-ouest très endommagé (murs, enduits et couvertines). L'entreprise Blanc est intervenue en octobre. Le coût de ces travaux s'est élevé à 5 250€ HT, subventionnés par le Département de la Drôme à hauteur de 62,5%. A l'avenir, le reste du mur sera à reprendre. La commission fixera un programme pluriannuel de travaux et dé-

terminera annuellement les phases prioritaires.

Par ailleurs, la commission poursuit son travail en vue de produire un projet d'extension du cimetière, au nord. Le nombre de concessions est en effet insuffisant et il manque de la place au cimetière. Une première esquisse et un premier plan ont été réalisés avec notamment la création d'un columbarium. Les surfaces nécessaires et les modalités de clôture (obligatoires) sont à affiner.

CLOCHER

Des désordres ont été constatés sur le clocher récemment rénové. L'enduit s'est effrité en plusieurs endroits. Par l'intermédiaire du maître d'oeuvre de l'opération, Daniel Bacquet, la garantie décennale a été activée. Une réunion d'expertise a été organisée sur place, en présence de l'entreprise et d'un expert. A la suite de cette expertise, il incombe désormais à l'entreprise d'effectuer, dès ce printemps les travaux de remise en état.

BAIL AVEC L'ASSOCIATION LES VERCOQUINS

Depuis la création de la crèche, l'association *Les Vercoquins* occupe un local communal, à côté de la mairie, dans l'ancienne école. L'association et la commune étaient liées par un bail qui est arrivé à échéance en 2013. Celui-ci a été reconduit pour une période dont le terme correspondra au démarrage des travaux (évoqué dans le dossier). Les conditions sont les mêmes : loyer de 320€ mensuels + les charges (électricité et chauffage) facturées au réel.

DIVERS

-reconduction du transfert au SDED la collecte de certificats d'énergie; ce dispositif permet à la commune de valoriser les travaux permettant de réduire la consommation énergétique des bâtiments. L'année dernière, plus de 1000€ en retour avaient ainsi été perçus par la commune, pour divers travaux d'isolation (salle du Fouillet...)

-petits travaux d'entretien à réaliser : reprise d'une cheminée qui fuit dans l'un des appartements dits de l'ancien presbytère, reprise d'un solin sur la toiture du garage communal... (travaux réalisés par l'Entreprise Blanc), petits travaux dans les appartements communaux suite à des changements de locataires.

-appartement sud de la mairie loué à l'Entreprise Hydrophy, suite au départ de la locataire. L'entreprise, en supprimant une cloison, pourra relier l'appartement qu'elle loue déjà au nord. Cela permettra à cette entreprise de disposer de locaux plus confortables pour tous ses salariés. Les cloisons seront remises en état aux frais de l'entreprise lors de son départ. La commune se réserve par ailleurs le grenier de cet appartement pour stocker des archives (dans la perspective des travaux d'agrandissement de la crèche).



La bascule communale : vers une condamnation prochaine

Depuis les années 1920, la bascule communale se trouve à son emplacement (elle se trouvait auparavant à la place du monument aux morts). Constatant que la bascule se dégrade et que la pesée n'était manifestement plus très juste, le conseil municipal a demandé l'intervention payante (250€) de l'Entreprise Valentinoise de pesage.

Le constat dressé par le technicien venu réaliser l'inspection est sans appel : la bascule ne doit absolument plus être utilisée car elle est dangereuse. Depuis de nombreuses années, le mécanisme de pesée s'est progressivement tassé. Aujourd'hui le plateau lui-même menace de s'effondrer si rien n'est fait. Dans l'urgence, il a donc été décidé d'interdire toute utilisation et tout stationnement de véhicule.

La Valentinoise de pesage estime à 12 000€ le coût de la rénovation afin de changer le dispositif de pesage et d'installer un pesage électronique. Il faudrait en outre compter une somme au moins équivalente pour tous les travaux de maçonnerie nécessaires. Par ailleurs, un tel système générerait d'importants frais d'entretien annuels (environ 800€). Dans ces conditions, la charge est apparue manifestement démesurée par rapport aux besoins et aux moyens de la commune (au moins 25000€ d'investissement)

Les élus ont décidé de ne pas engager de tels travaux et de condamner la bascule. Ils réfléchissent à l'acquisition d'une bascule à emporter.

[VOIRIE ET CHEMINS

Chaque année la commission Voirie propose de réaliser divers travaux d'entretien sur les voies communales.

RÉALISÉS DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉS À 62,5% PAR LE DÉPARTEMENT :
12 000€ DE TRAVAUX:

- reprise d'une portion de la route des Janis dont le revêtement est endommagé
- reprise de la chaussée fortement dégradée pour accéder à la colonie de la Matrassière
- construction d'un renvoi d'eau sous la route des Chaberts afin de canaliser les eaux qui s'écoulent sur la route et génèrent de gros problèmes en hiver notamment (eau...)

AUTRES TRAVAUX 2014 :

- Reprise des caniveaux, pose de bordure et changement de la grille de récupération des eaux de pluie au lotissement les Forilles pour résoudre le problème d'écoulement des eaux pluviales
- Remblaiement du chemin rural de Piache avec des matériaux récupérés auprès du service des routes du Département

EN COURS

[VOIRIE]

Travaux effectués par le Département

Le Département de la Drôme a réalisé deux chantiers attendus sur la route départementale qui traverse la commune :

- la consolidation du muret bordant, à l'ouest, la RD 103 entre la maison Hubscher et le Café Brochier. Après

avoir imaginé un temps araser le mur, le Département a finalement décidé de conserver le muret et de le consolider à la base, dans le champ situé à l'ouest. Du remblais a ainsi été déployé. Cette solution couplée à l'élargissement futur du trottoir (et donc à l'éloignement de la circulation) devrait permettre de stopper l'affaissement.

- la construction d'un caniveau à l'est de la route départementale, entre le château et les Janis pour régler les problèmes récurrents d'écoulement d'eau sur la route, notamment en hiver.



- Travaux d'épaveuse sur plusieurs voies communales

PROJETS POUR LES ANNÉES PROCHAINES :

- Fin de la réfection du revêtement de la route des Chaberts, dans la partie haute (2015)
- Une portion de la route des Janis est endommagée. Le mur de soutène-

ment qui se trouve à l'aplomb du ravin est en mauvais état. Toute consolidation semble donc très onéreuse (enrochement sur une hauteur de 25 mètres). Pour l'heure, les gros engins ont été informés de la nécessité de ne plus emprunter cette portion de voie (arrêté interdisant le passage des engins de plus de 19 tonnes). Il pourrait être envisagé de dévier la route à l'est.

- Actualisation du tableau de voirie (document qui recense les voies communales et chemins ruraux)
- Compte tenu des travaux prévus le long de la traversée du village, toutes les subventions dédiées à l'entretien des routes (départementales, amendes de police...) seront affectées à cette opération, au moins en 2015.

PROJET

Aménagement de la traversée du village

Cet été, une réunion publique a été organisée au sujet de l'aménagement de la traversée du village programmée au printemps 2015. De nombreuses personnes y ont assisté pour débattre et faire état de leurs remarques sur les propositions. Les principaux points ont été validés : réduction de la largeur de la chaussée, agrandissement substantiel des trottoirs côté habitation, implantation de trois plateaux traversants... D'autres points restent à régler.

Les élus ont maintenant engagé une phase opérationnelle. Un nouveau bureau d'études a été recruté, suite à une consultation, à savoir l'équipe BEAC - Agence Paysage, de Valence.

Un programme initial de 250 000 € de travaux a été

validé pour les demandes de subventions. Compte tenu des financements disponibles, les élus se réservent le droit de revoir le projet à la baisse, pour que celui-ci soit en phase avec les moyens de la commune.

Les élus ont d'ores et déjà repris le travail avec le bureau d'études, pour affiner le chiffrage, préciser et faire évoluer certaines propositions d'aménagement. Ils ne manqueront pas d'associer le plus étroitement possible l'ensemble des utilisateurs et notamment les riverains, comme ils ont tenté de le faire depuis le début de ce projet. Le montant des amendes de police 2015 et 2016 ainsi que la dotation cantonale de voirie seront affectées quasi exclusivement à ce chantier.

Par ailleurs, dans la mesure où la chaussée est départementale, le Conseil Général a confié à la commune l'ensemble sa maîtrise d'ouvrage, afin qu'il n'y ait qu'un seul ordonnateur. En contrepartie, le Département participe au financement des travaux qui lui incomberaient théoriquement.

DEMANDE DE LA SCI CRISFLO

Suite à une vente aux enchères, la SCI Crisflo est devenue propriétaire de la maison issue de la succession de Madame Lucienne Marcon (parcelle A 383) située au cœur du village. La SCI a engagé des travaux de rénovation avec l'objectif de créer plusieurs logements pour location dans cette maison fermée depuis plusieurs années. Or, afin de pouvoir régler les problèmes d'écoulement sur la route située au sud de la maison et surtout de permettre un accès dans les normes à la cave (la porte de la cave, sur la façade sud est actuellement en contrebas de la route), la SCI souhaiterait acquérir une bande de terrain afin de prendre elle-même à sa charge ces travaux. La demande de la SCI porte sur une bande d'environ 15 m² (environ 10 mètres de long sur 1,5 mètres de large). Le conseil a donné son accord de principe à condition que la largeur de la voie soit maintenue à 6 mètres. Cela exige des échanges de parcelles, au sud de la voie communale. Les élus ont précisé qu'il revenait au demandeur de s'assurer de la faisabilité de telles transactions avec l'ensemble des propriétaires concernés. Des discussions sont en cours. Les frais afférents (notaire, géomètres...) seront à la charge de la SCI.

COURRIER JEAN-MAURICE ROCHE

Suite à un courrier, plusieurs élus ont rencontré Jean-Maurice Roche pour discuter des différents griefs.

Plusieurs points ressortent :

-S'agissant de l'état de la voie d'accès, les élus ont rappelé que plusieurs travaux avaient été réalisés (reprise de portions endommagées en enrobé, travaux pour la canalisation de l'eau...). Resterait à traiter la partie haute de la route. Ces travaux seront effectués en 2015.

-S'agissant du déneigement, les élus ont confirmé que la route serait déneigée comme les années précédentes, notamment dans la partie haute.

-S'agissant enfin du dédommagement pour l'établissement du périmètre rapproché autour du captage de la source Roche, le conseil n'a pas

souhaité donner une suite favorable. Les élus rappellent seulement la possibilité de boiser cette prairie si son exploitation agricole est limitée (sur une parcelle de 2ha en effet il est désormais interdit de faire paître des bœufs).

RETOURNEMENT DU CAR SCOLAIRE

Le car utilisé pour le ramassage scolaires des enfants entre l'école de Saint-Julien et celle de Saint-Martin ne peut faire demi-tour devant l'école, du fait de son gabarit. Il doit reculer jusqu'au niveau de l'église, ce qui pose des problèmes de sécurité. Un devis a été demandé pour la création d'une aire de retournement. Coût de 4 500 € HT. Ces travaux seront réalisés au moment des travaux de la traversée du village afin d'utiliser les remblais issus du chantier et de réduire ainsi les coûts.

DÉNEIGEMENT

Les élus ont entériné plusieurs décisions concernant le déneigement des voies communales lors des conseils municipaux.

- adjudication du déneigement des voies communales du sud de la commune à l'entreprise Blanc pour l'année 2014 - 2015.

Coût : forfait d'immobilisation de 6 350€ HT; coût horaire jours ouvrables : 73€ ; hors jours ouvrables : 93,70€.

- du fait du caractère infructueux de l'appel d'offres pour le déneigement des routes du nord de la commune, faute de réponses, sollicitation du service des routes du Département pour effectuer le déneigement l'hiver prochain (convention signée)

- dégâts du déneigement : habitation Lahondès, remise en état effectuée par l'entreprise Blanc (coût 580€ TTC) / habitation Battentier, remise en état réalisée par Jean-Noël Drogue, agent technique.

11 Novembre et 8 mai : comment **COMMÉMORER DEMAIN?**

Votre avis nous intéresse!



Lors de la cérémonie commémorative du 11 novembre dernier, de nombreuses personnes se sont retrouvées autour du monument aux morts.

Les élus ont souhaité rendre plus active cette cérémonie, notamment en retraçant la biographie de ces 22 hommes de Saint-Julien morts durant la Première Guerre mondiale. Le livret conçu par Jean-Luc Destombes est d'ailleurs distribué en annexe de ce Lou Becan.



Les élus s'interrogent sur la manière d'attirer plus de monde lors de ces cérémonies et de les rendre plus attractives pour les jeunes. De nouvelles pratiques sont donc à imaginer, tout en respectant des cérémonies dont le déroulement a été calé dans les années 1920.



Un groupe de réflexion va se mettre en place avec des élus et des non élus afin d'évoquer cette problématique. Si ces questions vous intéressent, si vous avez des idées, ou tout simplement des questions et des remarques merci de vous signaler en mairie. Nous vous convierons dans les prochaines semaines à une réunion.

[ÉCOLE]

RHYTHMES SCOLAIRES

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires s'est globalement bien déroulée, à Saint-Julien comme à Saint-Martin. A Saint-Martin, pour les cycles 2 et 3 différentes activités sont proposées aux enfants. A Saint-Julien en revanche, les temps d'accueil périscolaire, de 13h30 à 14h30 permettent à la plupart des enfants de faire la sieste et aux autres de

s'adonner librement à des activités cadrées (lecture, dessins, travaux manuels...) mais non dirigées. Ce sont Christine Vignon, ATSEM et Marie-Danielle Brochard qui assurent l'encadrement de ces activités périscolaires. Le premier bilan satisfait parents comme enseignants même si l'allongement d'un quart d'heure du temps de classe le matin fatigue les enfants en fin de matinée. Des bilans sont régulièrement dressés.

Pour la bonne organisation de ces nouveaux rythmes, il a fallu avancer d'une heure le début du service de garderie, le vendredi soir (de 15h30 désormais à 18h30).

CHANGEMENT DE PERSONNEL

Depuis la rentrée de septembre c'est Marie-Danielle Brochard qui accueille les enfants à la salle hors sac, de 11h45 à 13h30. Rappelons que chaque famille fournit le repas que Marie-Danielle réchauffe. Marie-Danielle, qui vit au quartier du Bard à Saint-Martin et qui a vécu à Saint-Julien quand son mari, Gérard Pérez dirigeait le centre de la Matrassière, a été recrutée dans le cadre d'un Contrat Aidé à hauteur de 75% (le contrat a une durée de 6 mois renouvelable). Elle effectue également l'entretien des bâtiments communaux (école, mairie, salle du Fouillet, salle des fêtes...)

Depuis août, Myriam Audeyer a rejoint, comme titulaire, les effectifs de l'école de Saint-Martin. Auparavant Myriam était salariée de la mairie de Saint-Julien mais elle n'effectue désormais que des missions pour des services organisés à Saint-Martin (cantine, activités périscolaires de la réforme des rythmes, garderie de 16h30 à 18h30...).

Pour s'adapter aux nouveaux rythmes scolaires, le temps de travail de Christine Vignon a été augmenté de 2h30 par semaine annualisées ce qui porte son contrat de travail à 24h50 hebdo-



C'est avec une très vive émotion que Saint-Julien a appris le décès de Maïté, le 19 septembre 2014.

Maïté Vallet avait été recrutée en 2011 pour assurer l'encadrement de la salle hors sac, nouvellement créée pour accueillir les enfants de l'école maternelle lors du repas de midi. Maïté accueillait les enfants avec douceur et bienveillance, donnant à ce service beaucoup de chaleur et de convivialité.

La maladie, contre laquelle Maïté s'était déjà battue a finalement été plus forte. C'est en Charente, sur ses terres d'origine, entourée des siens que Maïté nous a quittés. Elle n'avait que 48 ans.

Nous nous associons à la peine de son fils Gabriel et de ses proches et savons qu'il restera toujours quelque chose de Maïté parmi les nombreux enfants qu'elle aura accueillis. Bon vent à toi Maïté...

AIDE À LA FAMILLE DE MAÏTÉ

Suite au décès de Maïté, une somme de 200€ a été votée par le conseil et sera versée à sa famille pour l'aider à faire face aux frais d'obsèques.

madaires. En outre, suite à des erreurs de calcul dans son temps de travail, depuis plusieurs années, Christine Vignon dispose d'environ 100 heures supplémentaires (arriéré de ces 5 dernières années). Il a été décidé de lui donner la possibilité d'alimenter ainsi un compte épargne temps.

COMMISSION INTERCOMMUNALE

Les élus des deux communes ont fait le choix de supprimer les deux commissions communales École et de n'en faire désormais qu'une seule,



[ÉCOLE]

Rentrée 2014

Voici quelques rappels sur les effectifs et le personnel des écoles

Cycle 1 (maternelles, Saint-Julien)

Nombre d'élèves : 17

Enseignante : Evelyne Lemoigne

ATSEM : Christine Vignon

Cycle 2 (CP - CE1, Saint-Martin)

Nombre d'élèves : 14

Enseignant : Alain Gauthier

Cycle 3 (CE2 - CM2, Saint-Martin)

Nombre d'élèves : 18

Enseignantes : Claire Catil (75%) et Isabelle Benoît (25%)

Accueil Salle Hors Sac (Saint-Julien) : Marie-Danielle Brochard

Cantine et garderie : Myriam Audeyer et Isabelle Guillet (pour la cantine seulement)

Ménage des classes

Saint-Julien : Marie-Danielle Brochard

Saint-Martin : Isabelle Guillet

Activités périscolaires, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (lundi, mardi et jeudi, de 13h30 à 14h30)

Saint-Julien : Marie-Danielle Brochard et Christine Vignon

Saint-Martin : Myriam Audeyer et des intervenants extérieurs, variables selon les trimestres.

Une aire de jeux pour les enfants Avis aux bonnes idées!

La commune est désormais propriétaire des terrains de la succession Marcon, en plein coeur du village, autour de la Grange Marcon. Outre les aménagements routiers, les parkings, il est important pour la commission animation et vie du village que ces terrains puissent accueillir des équipements indispensables à la vie du village. Plusieurs pistes ont été envisagées : terrain de boules, terrain de sport, aire de jeux.

Les élus souhaitent avancer rapidement sur ce dernier point, à savoir la création d'une aire de jeux. Il n'en existe actuellement pas sur la commune, en dépit de la présence de nombreux enfants.

Une telle aire pourrait être installée entre la Grange Marcon et les logements de l'ancienne Poste. Les élus souhaitent donc recueillir tous les avis et bonnes idées à ce sujet et plus largement concernant l'aménagement de cet espace central dans le village. **MERCI AUX BONNES VOLONTÉS DE SE SIGNALER EN MAIRIE. LES ENFANTS SONT ÉVIDEMMENT LES BIENVENUS!**



intercommunale entre Saint-Julien et Saint-Martin. Cela est logique dans la mesure où nos deux communes sont rassemblées pour la gestion de leurs écoles, dans le cadre d'un RPI, depuis près de 25 ans. Il est également réaffirmé la volonté de parvenir à des décisions communes qui puissent systématiquement être validées, en des termes identiques, par les deux conseils municipaux. Cette bonne coordination politique, relayée par une organisation administrative efficace permettrait d'éviter la création assez lourde d'un SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire).

DIVERS TRAVAUX

Suite aux demandes de l'enseignante, les élus ont équipé l'école maternelle d'un vidéo projecteur fixe, installé dans la salle de repos, afin d'avoir un usage plus simple de cet outil intéressant. Coût : 823€ TTC dont 349€ de matériel et 474€ de pose.

Ils ont par ailleurs décidé de remplacer la cuisinière à gaz vieillissante par une cuisinière électrique.

TRANSFERT ÉCOLE - CRÈCHE

La question s'est posée aux élus du transfert des enfants entre l'école et les Vercoquins.

Pour le repas de midi, c'est le personnel de la crèche (3 personnes sont alors présentes au sein de la structure) qui vient chercher les enfants à l'école.

A 16h30, dans la mesure où il n'y a plus que 2 personnes à la crèche, il est impossible que ces personnes viennent à l'école. C'est donc Christine Vignon qui a accepté, pour satisfaire une demande de parents d'élèves, d'habiller les enfants dans le hall, puis de les faire sortir dans la cour de récréation, d'où ils rejoignent la porte de la crèche.

[COMMUNICATION ET VIE DU VILLAGE

COMMUNICATION

Plusieurs actions sont étudiées en matière de communication

- Enrichissement plus régulier du site Internet de la commune en lien avec les autres communes du canton
- Mise en place d'une lettre d'information (Newsletter) et d'une base de données photo en ligne

RANDONNÉES

Un groupe de bénévoles s'est constitué pour entretenir les chemins de randonnées de Saint-Julien. En lien avec les bénévoles de Saint-Martin, la commission communale souhaite également trouver une liaison pédestre accessible pour rejoindre nos deux villages. Par ailleurs les élus souhaitent proposer une présentation des itinéraires de randonnée de la commune et les agrémenter, si possible, d'éléments de présentation du patrimoine (historique, naturel...), comme Jean-Luc Destombes l'a déjà réalisé sur une boucle aux Combettes.



ILLUMINATIONS DE NOËL

Comme chaque année, quelques guirlandes de Noël ont été achetées (4 guirlandes et deux supports en forme de sapins). L'association Les amis de Saint Blaise a pris à sa charge une partie de ces nouvelles acquisitions, notamment celles installées autour de l'église. Don de 252€.

[COMMUNAUTÉ DES COMMUNES

[HERBOUILLY ET SIVU DE ROYBON



SCHEMA DE MUTUALISATION

Les élus de la CCV ont indiqué aux élus municipaux l'obligation de mettre en place un schéma de mutualisation. La démarche est engagée (voir encart ci-joint).

Par ailleurs la CCV recense l'ensemble des projets portés par les communes et d'autres acteurs, afin de donner une lisibilité cantonale de toutes les actions publiques sur le territoire. Les élus ont donc transmis les principaux projets communaux : Vercoquins, traversée du village, station d'épuration de la Martelière, aménagements de la Grange Marcon...

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE RASSEMBLE LES COMMUNES DE SAINT-JULIEN ET SAINT-MARTIN PROPRIÉTAIRES DE L'AUBERGE DE ROYBON. LE COMITÉ SYNDICAL, COMPOSÉ DE 4 ÉLUS DE CHAQUE COMMUNE, PREND LES DÉCISIONS. LE PRÉSIDENT EST GIOVANI CADDEDU ET LE VICE-PRÉSIDENT PIERRE HUSTACHE. LES COMMUNES PARTICIPENT À HAUTEUR DE 2 000€. LES AUTRES RECETTES SONT LIÉES À LA LOCATION DE L'AUBERGE (1 500€ PAR MOIS). LES PRINCIPALES DÉPENSES CONCERNENT L'ENTRETIEN DU BÂTIMENT.

MISE À DISPOSITION SIVU ROYBON

Le tarif horaire pour la mise à disposition de notre agent technique et du camion est de 20€.

TARIFS

Chaque année, les élus valident les tarifs des forfaits et des secours que soumet le Département, gestionnaire de la station d'Herbouilly.

ÉLECTRIFICATION

Les élus de Saint-Julien ont été les destinataires d'un courrier adressé par la FAUP (Fédération des Amis et Usagers du Parc) au conseil municipal de Saint-Martin concernant l'électrification de l'auberge de Roybon. Dans les pages suivantes vous trouverez la réponse que les élus de Saint-Martin ont diffusé dans leur bulletin.

EXTRAIT DU COURRIER ADRESSÉ PAR LA CCV AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

«Ce schéma de mutualisation est une obligation légale qui vise à préciser tout ce que les communes font ensemble de manière mutualisée et tout ce qu'elles pourraient être amenées à déployer dans les années à venir. Article L. 5211-39-1 du CGCT

La CCV a constaté que peu de choses sont aujourd'hui mutualisées : quand une compétence est transférée à la CCV (ou inversement), elle l'est intégralement (exemple : le SPANC) et la CCV la gère seule. La mutualisation c'est, au contraire, identifier sur certaines thématiques ce que la CCV et les communes pourraient faire de manière partagée et conjointe (exemple : matériel commun, création de nouveaux services communs, mutualisation de moyens humains...).

Le schéma, qui doit être approuvé avant le printemps 2015, doit à la fois recenser les mutualisations existantes, certes peu nombreuses (exemples : location du tractopelle de

la CCV, montage financier de la Fête du Bleu...) et préciser ce qui pourrait être envisagé durant le mandat (par exemple, du personnel commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme si les services de l'Etat se désengageaient...). Ce schéma est donc à la fois un état des lieux et une ambition. Outre son caractère obligatoire, il revêt aussi une importance en matière financière : plus la mutualisation sera importante, plus la baisse des dotations de l'Etat sera atténuée. En clair, pour perdre moins d'argent demain, mutualisons davantage.

La CCV souhaite que toutes les communes travaillent rapidement ensemble en vue d'élaborer ce schéma. Les délais sont très courts mais il importe surtout de mettre en route la démarche et d'y associer l'ensemble des acteurs de nos collectivités, élus et employés (des services administratifs, techniques...).

Des instances ont été désignées. Une méthode de travail a été calée.

-COMITÉ DE PILOTAGE, présidé de droit par le président de la CCV, Pierre-Louis Fillet

1 élu CCV et 1 suppléant : Gilles Chazot et Marie-Odile Baudrier

1 élu non CCV et 1 suppléant : Camille Michel et Pierre Hustache

1 employé(e) : Delphine Grève

-9 groupes de travail thématiques (avec des élus et des techniciens).

-Réunion dans chaque commune organisée par Pierre-Yves Palermo, directeur de la CCV, pour caler la méthode de travail (avec les techniciens et les élus volontaires) en vue de l'élaboration de l'état des lieux pour chaque thématique

-Réunion des différents groupes de travail thématiques avec restitution des états des lieux et propositions des pistes de mutualisation (à court et long terme)

-Validation finale du schéma de mutualisation par un séminaire de l'ensemble des élus du canton

[DIVERS

SUBVENTION REFUSÉE

Le conseil a refusé d'accorder une subvention au Comité départemental des Sports de Neige car la CCV subventionne déjà ce comité et qu'aucune manifestation n'est prévue sur notre commune.

PANNEAU DE LIEU-DIT

Les habitants de la Prette demandent à ce qu'un panneau précisant le nom du quartier soit installé.

ABONNEMENTS TÉLÉPHONIQUES

La mairie a en charge 3 lignes de téléphone : une, dédiée au Fax (un abonnement), une qui concerne le secrétariat de mairie (un abonnement classique et un abonnement internet), et une ligne pour l'école (un abonnement).

Sur les forfaits actuels, ce sont les communications vers les portables qui font grimper la facture.

PRÊT DE LIVRES

La commission animation propose de mettre régulièrement à disposition des personnes âgées de la commune des livres empruntés à la Médiathèque de La Chapelle.

LES PRÊTS AURONT LIEU LES 1^{ERS} MERCREDIS DU MOIS À 14H À LA SALLE DU FOUILLET

Les contrats sont donc revus pour la ligne du secrétariat, afin de prendre en compte ces communications.

Le conseil a validé le principe de changer de forfait, et de supprimer la ligne Fax, laquelle est très peu utilisée malgré un coût non négligeable (22€ par mois). Il est toujours possible d'envoyer des fax en utilisant la ligne du secrétariat, et la réception reste possible, à la demande.

ECHANGE DE PARCELLES AUTOUR DE LA MAIRIE

Gérard Sardin et Joël Berthuin ont demandé à la mairie de leur vendre des parcelles de terrain (au nord du jardin actuel de Gérard Sardin et à l'est de l'habitation de Joël Berthuin). Les conseillers sont prêts à mettre à disposition des demandeurs une partie de ces terrains mais veulent attendre d'être fixés sur l'aménagement de l'ensemble du secteur avant de vendre ces parcelles.

TARIFS DU PHOTOCOPIEUR COULEUR

La commune est désormais équipée d'un photocopieur couleur. De nouveaux tarifs ont été votés pour les photocopies (ce service reste un dépannage)

*Noir et blanc : 20 centimes

*Couleur : 50 centimes.

CONTRAT D'ASSURANCE GARANTISSANT LES RISQUES STATUTAIRES

Les collectivités territoriales ont des obligations à l'égard de leurs agents dont le paiement de leur salaire pendant les arrêts maladie. Le contrat

d'assurance permet de couvrir ce risque. Une consultation a été lancée par le Centre de Gestion qui épaula la commune dans sa gestion du personnel. Le contrat proposé par le Centre de Gestion est approuvé.

Message de la CCV

INSTALLATION D'UNE BENNE DE RECUPERATION DES VETEMENTS

La Communauté des Communes est partenaire depuis 2 ans du Relais, qui collecte les textiles : des bennes sont installées à la déchèterie et à Vassieux. En 2014, 7 tonnes de vêtements ont ainsi été collectés.

Afin d'améliorer la collecte, il a été implanté une nouvelle benne à l'aire de pique nique de Saint Julien, courant décembre.

Que deviennent les vêtements déposés? Tout dépend de leur état :

-49% partent à l'export et sont

réutilisés : des centres de tri ont été créés en Afrique, selon les principes

de l'économie solidaire : création d'emplois durables, développement de projets locaux avec les bénéficiaires ;

-25% sont recyclés en isolant thermique et acoustique ;

-10% sont recyclés en chiffons d'essuyage ;

-10% sont inutilisables, et partent en incinération ou en enfouissement ;

-6% sont revendus dans les friperies du Relais : boutiques Ding Fring, créatrices d'emploi.

MERCI!



Les élus remercient chaleureusement toutes les personnes qui participent bénévolement à l'entretien du village, qu'il s'agisse des corvées de nettoyage au printemps, de l'entretien régulier (arrosage des fleurs durant l'été) ou de la pose et de la dépose des guirlandes illuminations de Noël durant l'hiver. Les élus espèrent que de nouvelles bonnes volontés viendront grossir les rangs car l'embellissement de notre commune est l'affaire de tous et parfois les bras manquent!



MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF POUR ALERER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

«Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources. En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Saint Julien en Vercors rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise

pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Saint Julien en Vercors estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Saint Julien en Vercors soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.»

La commune de Saint-Julien est adhérente à plusieurs associations qui rassemblent de manière totalement transpartisane de nombreux élus.

L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF) avec un nouveau président élu en novembre 2014, François Baroin, maire de Troyes, ainsi que sa déclinaison locale **L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA DRÔME** (AMD) présidée par Michel Grégoire, maire de La Roche-sur-le-Buis et ancien député; Pierre-Louis Fillet siège au conseil d'administration de l'AMD et a été désigné en charge de la formation des élus.



L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE (AMRF) présidée par Vanick Berberian, maire de Gargillesse-Dampierre (Indre) et sa déclinaison locale **L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE LA DRÔME** (AMRD) présidée par Aurélien Ferlay, maire de Moras-en-Valoire. Pierre-Louis Fillet siège au bureau de l'AMRD.



L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE avec un président, Laurent Wauquiez, député UMP et une secrétaire générale, Marie-Noëlle Battistel, députée PS de l'Isère (il y a alternance tous les deux ans). La Drôme dispose d'une représentante au Comité directeur avec Marie-Claire Cartagena, conseillère générale du canton de Buis-les-Baronnies.



Toutes ces associations permettent, dans des registres et des domaines spécifiques de trouver des appuis face aux enjeux et difficultés de notre commune. Elles sont d'efficaces porte-voix pour faire remonter les craintes et attentes des petites communes. Elles assurent également des formations utiles aux élus et sont des interlocuteurs privilégiés. Coût de l'adhésion à ces associations : 280 €.

Le déneigement

Le déneigement des routes communales est une obligation. Quelques rappels sur son organisation.

QUI FAIT QUOI ?

[=] LES ROUTES COMMUNALES SITUÉES AU NORD de la commune, c'est-à-dire les Granges, les Clots, Les Janis, les Orcets, le Château et Piache : c'est le service des routes du Département qui intervient.

[=] LES ROUTES COMMUNALES DU SUD, à savoir la Martelière, le village, les Chaberts, Picot, les Alberts, les Combettes, la Matrassière et les Domarières: c'est l'entreprise Blanc. Pour la saison 2014 - 2015, deux nouveaux chauffeurs Bertrand Robert et Vincent Drogue conduiront le chasse-neige. La commission voirie et l'entreprise Blanc ont fait le tour des routes communales confiées à l'entreprise.

LES DÉGÂTS

Chaque saison de déneigement conduit inévitablement à quelques dégradations, surtout lors de fortes chutes de neige. Afin de gérer au mieux ces impondérables, quelques précautions ont été prises :

[=] En octobre, la commission voirie a effectué une tournée des voies communales pour dresser notamment un inventaire des zones sensibles et réaliser de nombreuses photos. Cela est l'occasion de repérer des constructions fragiles, pour mieux anticiper. Ce diagnostic permettra de mieux évaluer les dégradations constatées durant l'hiver.

A cet égard, ne pas hésiter à signaler en mairie tout élément présentant une fragilité.

[=] Durant l'hiver, lors du déneigement, si une dégradation est constatée sur un édifice (construction, clôture...), le signaler dès que possible en mairie.

Il conviendra de prendre dès que pos-



sible des photos et la mairie pourra, si elle le juge opportun, aller constater sur place. Sauf urgence néanmoins, aucune intervention ne sera effectuée durant l'hiver.

[=] Après l'hiver, la mairie fera le tour de toutes les dégradations signalées ; elle évaluera si les dégâts sont bien liés au déneigement et elle évaluera les moyens à déployer pour la remise en état rapide, en lien avec l'entreprise qui assure le service.

ORGANISATION

[=] L'entreprise Blanc commence le déneigement à partir de 5h30. Pierre Drogue coordonne le départ des engins de déneigement. La fréquence du déneigement dépend de la hauteur de neige. Ne pas hésiter à signaler toute demande particulière ou exceptionnelle en mairie afin de permettre au service, dans la limite des moyens disponibles, d'y répondre dans les meilleures conditions.

[=] La commune n'assure le déneigement que des voies publiques. Seul le déneigement sommaire des cours privées de personnes âgées, isolées

et ne disposant manifestement pas des moyens techniques nécessaires sera assuré. La liste a été arrêtée par le conseil municipal. Toute nouvelle demande sera instruite par le conseil. Les bénéficiaires signeront une décharge en cas de dégâts.

PAS DE SALAGE, SAUF EXCEPTIONS

[=] Seuls certains secteurs spécifiques comme Ponson, la montée de la salle des fêtes, les Combettes et le lotissement les Forilles sont salés (du fait de la forte pente des routes). Rappel : Aucune autre voie n'est salée. Les équipements spéciaux sont obligatoires pour circuler en zone de montagne.

[=] Un stock de gravillon est mis à disposition des habitants de la commune, au village.

STATIONNEMENTS ET STOCKAGE

[=] Des lieux de stockage de la neige ont été identifiés au sein de chaque hameau et au village. Ces lieux apparaissent sur les plans mis en ligne sur le site Internet de la commune. En cas de besoin la commune peut vous transmettre les plans au format papier. Merci de ne pas entraver l'accès à ces aires de stockage.

[=] Dans le village, lors de chutes de neige, il est impératif de respecter ces deux consignes

-1) ne pas stationner le long de la traversée principale afin de ne pas entraver le passage des engins du département

2) durant la journée penser à déplacer son véhicule afin de permettre un bon déneigement de toutes les places de parking

Rappel de bon sens : les bourrelets de part et d'autre de l'étrave sont inévitables, y compris au droit de l'entrée de maisons, des parkings... !

EN CAS DE BESOIN

Vous pouvez **contacter** :

*La mairie aux heures d'ouverture

*Pierre-Louis Fillet : 06 15 51 68 04

*Gilles Chazot : 06 21 76 55 39

Retrouver toutes ces **informations** ainsi que les plans détaillés de chaque hameau et du village sur le site stjulienvercors.fr

La commune peut **communiquer** par SMS, par mail ou sur son site des informations de dernières minutes relatives au déneigement. Si cela vous intéresse, assurez-vous que la commune dispose bien de vos coordonnées

Electrification de la zone d'Herbouilly

Suite à un courrier de la FAUP au sujet de l'électrification de la zone d'Herbouilly, nous reproduisons ici l'article publié dans l'écho de Roche-Rousse, le journal municipal de Saint-Martin, en novembre dernier

«Au début de l'été le conseil municipal [de Saint-Martin-en-Vercors] s'est prononcé favorablement au projet d'électrification de l'auberge de Roybon et du bâtiment d'accueil de l'espace nordique d'Herbouilly. Ces travaux ont pour but de régler les problèmes énergétiques des deux bâtiments et d'optimiser la qualité d'accueil du public, afin de conforter l'activité économique du secteur.

UN PROJET ANCIEN RÉACTUALISÉ

Le projet d'électrification du secteur n'est pas nouveau, il remonte à la construction de l'auberge en 1993, par une ligne aérienne suivant le tracé de la route. Pour des raisons de coût très élevés, celui-ci a été abandonné. Le projet qui est à l'étude par le SDED depuis septembre 2012 suit un nouveau tracé, plus court empruntant le chemin communal reliant les Berthonnets et Roybon en passant par Favier. Des nouvelles techniques d'enfouissement de ligne et un linéaire minimum ont permis d'abaisser le montant des travaux à 370 000€(devis présenté à la commune de Saint-Martin le 4/07/14).

Cette somme, loin d'être anodine, a été déterminante dans notre prise de décision face aux bilans que nous développons ci-dessous.

BILAN FINANCIER, HUMAIN ET ENVIRONNEMENTAL

L'auberge de Roybon, construite en 1994, est équipée dès son origine d'une installation photovoltaïque de 4,2 kW avec stockage de l'énergie en batteries. Un groupe électrogène complète la production électrique en période de faible ensoleillement et lors de l'enneigement des panneaux.

Dès la première saison d'hiver, le sous-dimensionnement de l'équipement photovoltaïque (18Kw/jour pour 30KW/jours nécessaires) est avéré. Les consommations en fioul sont par conséquent bien supérieures aux prévisions. Il faut rappeler que l'établissement a une capacité d'accueil en nuitée de 19 lits et jusqu'à une centaine de couverts en restauration en saison haute .

L'installation est complexe, fragile et sujette à des pannes régulières. Elle nécessite des visites fréquentes de mainte-

nance, mais aussi de réparations pour défaillance(prises en charge par le concessionnaire ERDF). Dans son fonctionnement optimum, l'équipement photovoltaïque ne couvre que la moitié des besoins électriques de l'auberge. Ce taux de couverture des besoins diminue encore pendant l'hiver, proportionnellement à l'ensoleillement.

A l'automne 2009 la situation se dégrade suite au vol de la moitié des panneaux photovoltaïques. Malgré leur remplacement, un problème de compatibilité avec les anciens a pour conséquence de nombreux dysfonctionnements et la détérioration de l'installation.

Le diagnostic réalisé par le concessionnaire en 2012 est critique : seul le remplacement complet des équipements pourra permettre le retour à un fonctionnement normal, sans toutefois fournir tous les besoins énergétiques de l'auberge. Coût de l'opération entre 80 et 90 000 € HT.

BILAN FINANCIER

L'investissement réalisé au départ pour l'installation photovoltaïque complète et le groupe électrogène était de : 86 342 € HT,

Tout au long de ces 20 années d'existence du bâtiment, ont été investis, soit par le SIVU soit par ERDF un total de 41 908 € HT en réparations et renouvellement du matériel (détail dans le cadre ci dessous) , sans compter les interventions de l'électricien (à charge d'ERDF), ni les charges de combustibles du groupe électrogène sur-mobilisé.

Années Réparation ou remplacement sur 20 ans

2004	un parc complet de batteries	10 000€
2007	1 chargeur de batterie	3 008€
2010	3 onduleurs-chargeurs	8 000€
2006	1 groupe électrogène	13 429€
2006	mise en route automatique du groupe 2	160€
1995 à 2013	réparations diverses sur groupe électrogène	5 311€

Ce sont donc 128 250 € HT qui ont été dépensés en deux décennies, pour une installation qui n'a jamais répondu aux besoins de l'auberge.

BILAN HUMAIN

Les pannes régulières de l'installation sont un souci permanent pour l'exploitant avec tous les désagréments qui en résultent pour l'accueil de la clientèle. La gestion financière d'un commerce est un exercice délicat et les difficultés techniques ne font qu'amplifier cette précarisation. Le SIVU de Roybon dans son rôle de propriétaire est confronté lui aussi aux difficultés de fonctionnement de son locataire, et le temps consacré par le secrétariat et les élus pour régler les problèmes est considérable et difficilement chiffrable.

BILAN ENVIRONNEMENTAL

Le site de Roybon, de par sa proximité de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux et de la zone protégée de la plaine d'Herbouilly (arrêté de biotope) impose d'être vigilants en terme de protection de l'environnement. Les deux bâtiments d'accueil qui équipent le secteur sont cités en



exemple par le Parc, néanmoins ce sont plusieurs milliers de litres de fuel qui sont brûlés par les groupes électrogènes palliant au déficit de la production électrique du photovoltaïque, causant de fait une pollution sonore et carbone par les gaz d'échappement .

BÂTIMENT DÉPARTEMENTAL

Le bâtiment d'accueil de la station nordique présente un bilan moins lourd, car plus récent (2009), ses besoins ne sont pas les mêmes que l'auberge, les appareils énergivores ont été réduits au minimum, mais l'usage du groupe électrogène reste obligatoire, surtout l'hiver pour le séchage des chaussures de skis de la location. Après une mise en route difficile de l'installation et seulement quatre années de fonctionnement, le groupe a du être remplacé.

C'est au vu de ce bilan et des enjeux sur le long terme

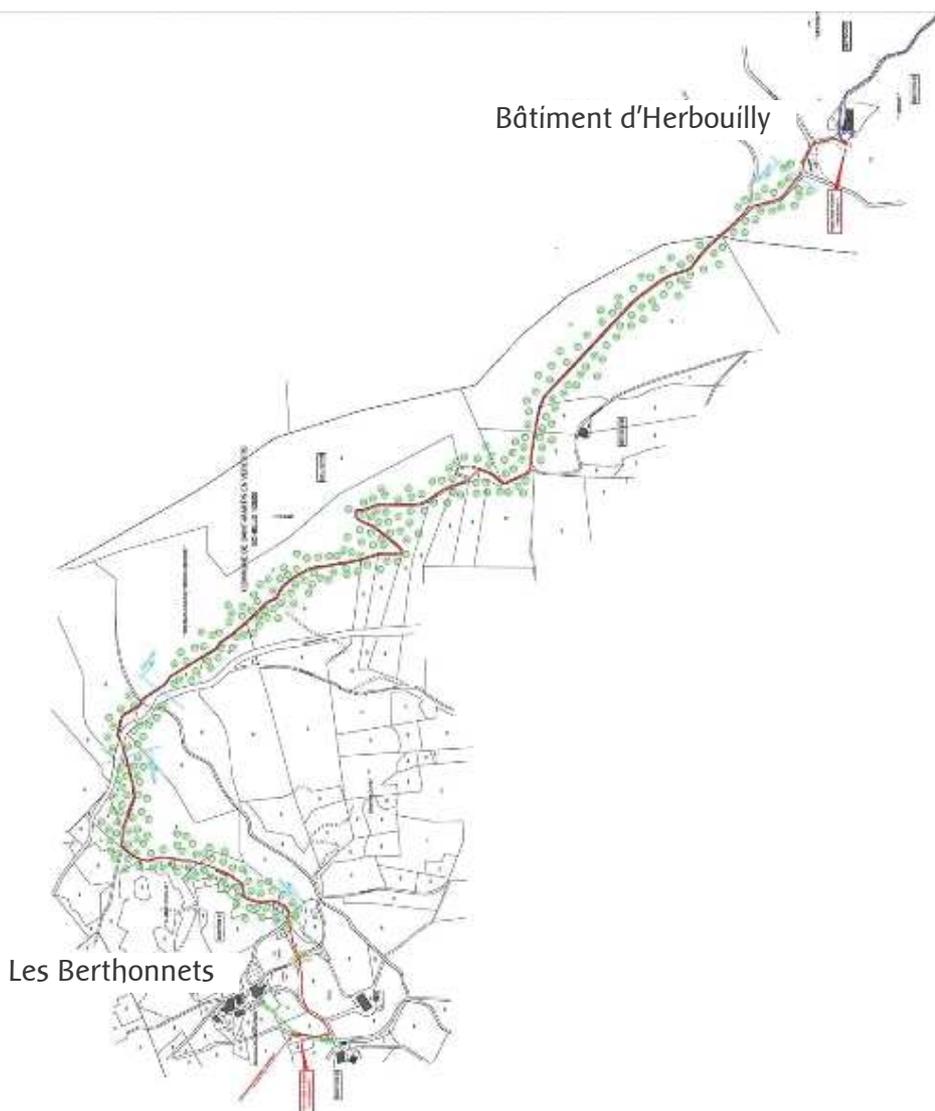
, financiers, environnementaux et humains, que cette décision a été prise par les élus du conseil municipal de notre commune de Saint-Martin et du SIVU de Roybon.

LE COÛT DE L'OPÉRATION ET SON FINANCEMENT

Comme pour toute opération d'électrification sur son territoire, la commune est maître d'ouvrage, et se fait rembourser sa participation au terme des travaux par les bénéficiaires.

Le plan de financement prévisionnel présenté au conseil municipal se décompose comme suit :

-Montant total des travaux	370 000 €
-Prise en charge du SDED	220 000 €
-participation du maître d'ouvrage	150 000 €



La participation communale sera remboursée par :

- le CG 26 pour le chalet nordique d'Herbouilly 100 000€
- le SIVU de Roybon pour l'auberge de Roybon 50 000€

Les travaux, menés par le SDED, commenceront dès cet automne, car l'auberge de Roybon ne peut continuer sans énergie électrique suffisante une saison hivernale de plus.

Dans un premier la piste doit être élargie à 3,50 m , ensuite une trancheuse creusera une saignée de 20 cm et enfouira à 80 cm de profondeur la ligne électrique et un fourreau destiné à recevoir dans un avenir proche la fibre optique

Ils devraient se terminer avant le mois de décembre et avant la neige, si la météo est clémente.

Article de Giovanni Caddedu, adjoint au maire de Saint-Martin et président du SIVU

La suppression des sonneries nocturnes

Les conseillers ont beaucoup débattu de la question de la sonnerie des cloches durant la nuit.

Le Café Brochier a fait état de plaintes de clients de l'hôtel, incommodés par les sonneries la nuit. Fallait-il supprimer la sonnerie des cloches la nuit pour permettre au Café de fonctionner dans de bonnes conditions ? A cette question, après des discussions passionnées, les élus ont, à une large majorité (10 voix), répondu OUI.

Les cloches sonneront pour la dernière fois à 22h et reprendront à 7h.

Sponтанément, tous les élus n'étaient pas, loin s'en faut, favorables à l'arrêt des cloches. Comme beaucoup d'habitants, les élus ont donc cheminé avant de conclure qu'il y avait – même si plusieurs le regrettent – de bonnes raisons d'accéder à la demande du Café. Les gérants eux-mêmes regrettent cette situation mais redoutent les conséquences sur leur activité !

LE CAFÉ BROCHIER, AU PIED DU CLOCHER, EST UN DES LIEUX OÙ LES CLOCHES SE FONT ENTENDRE AVEC LE PLUS DE FORCE. En journée, lorsque les cloches sonnent, il est impossible de tenir une conversation entre le Café et l'église. Les abat-sons (lames de bois sur les ouvertures du clocher) jouent leur rôle en rabattant le son des cloches en bas, donc directement sur le Café Brochier. Les chambres de l'hôtel sont indiscutablement situées aux « premières loges » !

IL EST IMPOSSIBLE POUR UNE CLIENTÈLE DE PASSAGE DE S'ACCLIMATER À CE BRUIT.

La cloche sonne deux fois les heures et une fois les demi-heures, ce qui donne, entre 23h et 6h, 108 coups de cloches, à raison de deux coups au minimum toutes les demi-heures. Les habitants s'y sont habitués, bon gré mal gré. Or, la clientèle hôtelière ne peut pas s'acclimater, sur une durée si courte, à ces sonneries. Nous avons tous été conduits à passer des nuits à l'extérieur de notre domicile et à être incommodés par des bruits qui ne nous sont pas familiers ! Ainsi pour des touristes de passage, toujours plus volages, le séjour peut-il rapidement devenir insupportable ; pour certains le départ de l'hôtel est précipité : plusieurs cas ont été recensés cet été. C'est d'ailleurs souvent à la demande des hôteliers que les communes en arrivent à supprimer les sonneries la nuit.

Face à cette incompatibilité, que l'on peut regretter mais qui semble indiscutable, **LA QUESTION SE POSE DU SOUTIEN AU DERNIER COMMERCE DU VILLAGE.** D'aucuns répondent qu'en ville, la clientèle s'adapte. Certes, mais si un hôtel ferme en ville, au bord d'un périphérique, la conséquence ne sera jamais aussi désastreuse que pour notre village. A Saint-Julien, on ne peut pas regretter la disparition progressive de tous les commerces et ne pas agir pour permettre au dernier d'exercer son activité dans de bonnes conditions. Le Café Brochier a consenti à d'importants travaux de restauration ; il entend être un acteur de premier ordre pour la vie de notre village (organisation des Vendredis du Café). L'activité hôtelière est essentielle à son économie touristique ; les attentes des clientèles évoluent, avec toujours plus d'exigences et la concurrence s'accroît également. Accepter de renoncer à la sonnerie des cloches la nuit c'est donc dire notre forte volonté de maintenir un commerce dans notre village. Aujourd'hui, même si beaucoup d'entre nous sont attachés aux sonneries, le commerce semble plus en péril que cette tradition : il n'y a, en effet, jamais eu aussi peu de commerces à Saint-Julien depuis des siècles. Le maintien des cloches la nuit semble plus lourd de conséquences que leur suppression. Et le rétablissement de la sonnerie plus simple à effectuer que la réouverture d'un établissement fermé !

ET LA CRAINTE D'AVOIR DES PERSONNES TOUJOURS PLUS MÉCONTENTES DES BRUITS DE LA CAMPAGNE?

Et du risque qu'on s'en prenne au bruit des tracteurs le soir et le matin? Pour les élus, c'est justement parce qu'ils entendent aider le Café Brochier qu'ils défendront demain tous les acteurs économiques de la commune, les bruits du bétail, des tracteurs. Ce sont des éléments vitaux pour la vie de nos territoires. Et jamais une «nuisance» sonore ne sera aussi impactante que le fait de dormir au pied d'un clocher, avec à minima 2 coups de cloches toutes les demi-heures et jusqu'à 24 coups consécutifs à minuit !

Pour des élus, il est apparu **PLUS JUDICIEUX DE TROUVER UNE SOLUTION AMIABLE**, avec une suppression la nuit mais un maintien en journée. L'expérience en matière de cloche démontre en effet que les procédures judiciaires - même si cela n'a jamais été évoqué - se concluent très souvent par l'abolition de toutes les sonneries. Autant anticiper!

ET LES SOLUTIONS ALTERNATIVES ? Plusieurs autres solutions ont été proposées, notamment supprimer les demi-heures et les doublons pour ne conserver qu'une seule sonnerie pour les heures. La limite est double : non seulement cela aurait peu réglé le problème mais en outre, ces suppressions se seraient appliquées toute la journée (il n'est pas techniquement possible de faire autrement). Pour les élus il est apparu plus important de conserver la sonnerie des cloches sur leur mode actuel en journée quitte à les supprimer la nuit (moment où dans l'absolu on en profite moins !).

Autres sons de cloches...

Par Françoise Chatelan

«Au 19^e siècle, la cloche préside au rythme de la vie rurale. Même si actuellement, elle a encore la capacité de nous réveiller, elle n'a plus rien à voir avec l'espèce de vertige qu'elle pouvait occasionner à ce moment-là, auprès d'une population habituellement immergée dans le silence. Vouloir parler de cloches, c'est révéler une histoire de bruit, mais bien plus encore, une histoire de sens. Lorsque la cloche sonne, c'est un objet sacré qui se manifeste ; c'est un lien qui se noue avec Dieu et avec la communauté. Riches et pauvres, tout le monde fait un effort pour financer son achat et participe également à son installation souvent très festive ; c'est d'ailleurs ce qui explique cet attachement viscéral de toute une communauté. Mais la cloche ne dit pas seulement la présence de Dieu ; si elle fonde une identité villageoise et un paysage sonore, c'est aussi pour des raisons profanes. En effet, le son de la cloche et l'émotion qu'elle suscite aident aussi à la construction territoriale. Le rayon sonore de la cloche délimite un espace comparable à un nid où règne une harmonie. Cette harmonie ne peut être troublée que lorsque la borne du territoire a été transgressée. A ce moment-là, la cloche devient un véritable moyen de communication qui préserve l'espace de la communauté villageoise en l'avertissant de la venue des orages, des feux, des démons, des guerres, des maladies... On comprend donc bien ce côté rassurant et sécuritaire de la cloche. De façon plus classique, lorsque la cloche sonne, c'est le temps et ses rythmes qui sont en train de se dire (temps horaire, temps cérémoniel et temps liturgique). C'est encore vrai aujourd'hui.

Au 19^e siècle, la cloche est aussi un enjeu politique. En cherchant à maîtriser la cloche -élément central de la culture sensible des populations- les différents gouvernements républicains veulent infléchir le sentiment communautaire vers un sentiment national

et laïque complètement désacralisé. Pour ce faire, on multiplie les lois, les règlements, les interdits concernant les cloches. Elles diffusent dans l'espace, un état civil audible par tous ceux du territoire : marché, conseil municipal, venue du percepteur. La désacralisation de la vie disqualifie l'écoute de la cloche. Celle-ci cesse peu à peu d'être signe, présage, talisman.»
D'après Alain Corbin, *Les cloches de la terre*

A Saint-Julien comme ailleurs, les cloches ont tenu et tiennent encore une grande place. Etre sonneur de cloches était un travail rémunéré par la commune ; Il s'agissait de sonner l'Angélus trois fois par jour, le glas, et les cérémonies religieuses en tirant sur deux cordes situées dans le chœur (grosse et petite cloches). Le tocsin a sonné en 1914 pour la déclaration de guerre et c'est une volée qui a annoncé l'armistice de 1945. Le sonneur de cloches devait également remonter chaque jour, à la même heure, le mécanisme de l'horloge en grim pant au clocher ! Il allumait aussi le poêle de l'église chaque dimanche et pour les événements religieux (le bois était remisé... dans le clocher !). Quand on sait la place que tenaient et tiennent encore les cloches dans le village, il y avait une certaine fierté à être sonneur de cloches. Madame Rimey, sa fille Lucienne, Madame Claire Christophe et son fils Georges ont été les derniers à assurer ce service. En 1962, avec l'électrification, ce « métier » disparaît. La cloche, beaucoup disent qu'ils ne l'entendent même plus ! Mais le jour où il y a une panne, si elle ne sonne plus, si les aiguilles ne tournent plus, c'est comme si le village était amputé dans son identité. Pourquoi ? Difficile à comprendre, difficile à expliquer. Finalement, la cloche égrène le temps qui passe, l'organise ; mais plus encore, elle cache une part de mystère qui nous lie inconsciemment et fortement à elle.

L'éclairage public : changement en vue

Depuis que la commune a décidé de transférer pour 8 ans sa compétence éclairage public au SDED, un programme de remplacement des différents lampadaires a été conçu, conjointement entre les services du SDED et les élus municipaux.

Par Gilles Chazot

Nous l'avons déjà évoqué lors du Lou Becan de l'hiver dernier :

L'audit mené par le S.D.E.D avait montré que 90% des luminaires étaient vétustes et 3 armoires électriques étaient non conformes.

En transférant au S.D.E.D la compétence de l'éclairage public, la commune rénove et modernise son éclairage en changeant l'ensemble des luminaires. C'est un programme qui s'étale sur 8 ans (depuis 2013).

DU MATÉRIEL MOINS «ÉNERGIVORE»

Le S.D.E.D nous accompagne aussi pour nous aider à baisser la facture énergétique qui va continuer d'augmenter dans les années à venir.

En effet, en 2011 le prix a augmenté de 16%, et 5% en 2012. Selon le rapport de la Commission de Régulation des Énergies il est prévu une hausse de 30% en 2016, et 50% en 2020 ! Il est donc urgent de contenir les consommations.

Pour 2013, la facture s'élève à 2800€.

Les ampoules actuelles («Vapeur de Mercure»), qui ne seront plus fabriquées à partir de 2015, seront rem-

S.D.E.D :

Syndicat Départemental
d'Énergies de la Drôme.

Mission :

- Organisation et contrôle de la distribution de l'électricité.
- Maître d'ouvrage unique de tous les travaux d'électrification rurale (renforcement, création ou extension des réseaux).

placées par des ampoules à vapeur de sodium, moins gourmandes en énergie. Ces ampoules sont caractérisées par leur couleur orange qui se montre plus efficace par temps de brouillard. Une ampoule de 75W «Vapeur de sodium» éclaire autant qu'une ampoule de 100W «Vapeur de mercure».

Le choix de la technologie LED n'a pas été retenu du fait de leurs sensibilités dans les régions orageuses, et du manque de recul sur la fiabilité par rapport aux ampoules «Vapeur de Sodium».

LE SCHÉMA DIRECTEUR

Le schéma directeur des travaux se décompose ainsi :

- 1- Cartographie des points lumineux,
- 2- Mise en conformité des installations,
- 3- Changement des luminaires et

optimisation de l'installation.

En 2013, ont d'ores et déjà été réalisés : la cartographie, la mise aux normes de 3 armoires électriques (Le village, le Château, Les Orcets) avec installation d'horloge astronomique pour remplacer les cellules photoélectriques. Cet équipement permet le déclenchement et l'arrêt de l'éclairage de façon précise, et évite les déclenchements intempestifs.

PROGRAMME 2015

En septembre 2014, le conseil a validé le programme suivant:

-Lotissement : Remplacement des ampoules (diminution de puissance), installation d'une horloge hebdomadaire.

-Changement des luminaires qui ne sont pas situés sur la traversée du village (montée de la poste, Quartier Ponson, Les Barons). Le modèle «expression» sera installé.

-Déplacement du point lumineux de

EXPRESSION

Luminaire fondrière aluminium
Fixation croisée Ø60
IP65
Socle : 0.07
Option :
Classe II sur 70w et 100w



l'ancien carrefour de la Croix, pour l'installer au plus proche du carrefour avec un candélabre et un luminaire «Lamparolux».

-Suppression du luminaire installé sur la façade de l'appartement communal du Presbytère, qui éclaire la cour lié à l'appartement

-Choix du style des luminaires qui équiperont la traversée du village : il s'agit d'un matériel contemporain «Lamparolux» de couleur «Gris Sablé». Ce modèle sera installé autour de l'église, et au carrefour de la croix.

TRAVAUX ULTÉRIEURS

Programme 2015: Avec les travaux de la traversée du village, il fallait repenser la position des luminaires, de façon à garder une homogénéité de la lumière au niveau des carrefours et des habitations. C'est le choix du type de luminaire et de ses caractéristiques, qui permet de définir les distances entre chaque point.

Le S.D.E.D a présenté un A.P.S que les élus ont validé dans son ensemble avec des réserves sur certains points. (Installation de candélabres, de projecteur, positionnement de certains points lumineux). L'A.P.S sera revu avant le lancement des travaux de la traversée du village.

2016 et au-delà : Remplacement des luminaires dans les hameaux.

LE COÛT POUR LA COMMUNE

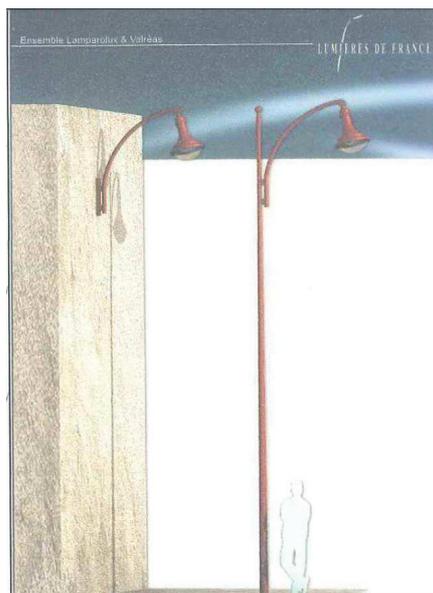
Ces investissements, ainsi que la maintenance des points lumineux sont entièrement pris en charge par le S.D.E.D.

En contrepartie, la commune paye une cotisation annuelle d'investissement de 2370€ (10€ par habitant); et une cotisation de fonctionnement de 1705€ (27,50€ par point lumineux). Ces participations sont sans commune mesure avec le coût réel des remplacements de luminaires!

Pour faire suite à la proposition du S.D.E.D d'installer une horloge hebdomadaire pour les luminaires du lotissement, un questionnaire a été adressé à ses habitants, concernant la possibilité d'éteindre l'éclairage public dans le quartier durant la nuit.

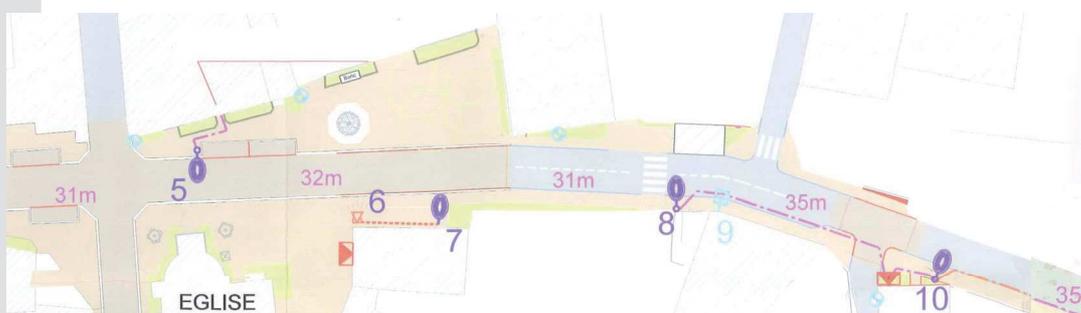
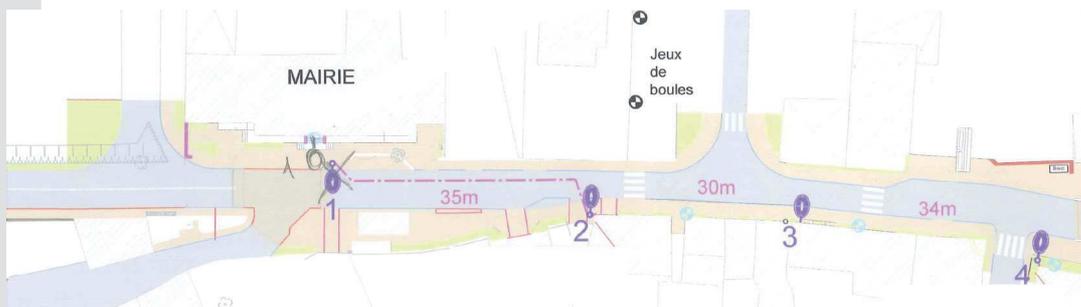
Sur cinq retours, quatre sont favorables, et le cinquième se dit prêt à expérimenter l'extinction des lumières.

Les modalités d'application seront abordées lors d'un prochain conseil.



EN CAS DE PANNE

Pour le fonctionnement courant, la procédure pour le dépannage reste la même. La panne est déclarée en mairie par l'utilisateur. La mairie s'occupe de transmettre.



LEGENDE :

- Ensemble LUMIERE DE FRANCE comprenant : Un candélabre cylindro-conique h=7m, une crosse VALREAS GM saillie 1,5m et un luminaire LAMPAROLUX suspendu 100W SHP, le tout RAL au choix
- Ensemble LUMIERE DE FRANCE comprenant : Une console VALREAS GM saillie 1,5m et un luminaire LAMPAROLUX suspendu 100W SHP, le tout RAL au choix
- Ensemble récupéré en N°9 pour pose de ce dernier avec changement de l'appareillage 100W par un appareillage 50W SHP avec réflecteur routier
- Pose d'un projecteur de la marque THORN type CONTRAST LED 126W (36 leds 1A) 8°-4000°K verre à définir + Filtre holographique 5x30, volet de cadrage et boîtier de raccordement y compris coffret classe 2 IP66 avec horloge pour extinction du projecteur
- Dépose de luminaire existant

Un projet pôle petite enfance : les travaux des Vercoquins

Depuis plusieurs mois le conseil municipal porte un ambitieux projet d'extension et de mise aux normes du Multi-Accueil les Vercoquins avec la création d'un service de restauration et d'accueil périscolaire. A terme c'est un véritable pôle petite enfance qui sera ainsi constitué.

Par Camille Michel

Le Multi-Accueil les Vercoquins a beaucoup évolué depuis sa création il y a 16 ans, et ne cesse de se professionnaliser pour mieux répondre aux besoins des familles et aux nouvelles normes.

Actuellement, c'est une structure qui bénéficie des subventions de la CAF et de la Prestation de Service Unique pour les familles, impliquant l'obligation pour la structure de fournir les couches et les repas. Jusqu'alors, les petites structures rurales comme la nôtre bénéficiaient d'une tolérance par rapport à cette obligation. Mais en 2011, les services de la CAF ont décidé que cette tolérance ne s'appliquerait plus à partir de 2014. (On sait maintenant que la PSU ne sera pas supprimée d'ici 2017, mais de plus en plus minorée pour les structures ne respectant pas cette obligation).

Les locaux actuels de la structure ne permettant ni le stockage des couches, ni la fourniture de repas, le bureau de l'association a fait appel à la commune, propriétaire des

locaux, pour réfléchir à un projet d'agrandissement pour la mise aux normes de la structure, afin d'assurer sa pérennité.

En outre, ce projet était nécessaire pour répondre aux demandes récurrentes de la PMI de mettre aux normes les locaux (problème de la machine à laver le linge dans la cuisine par exemple).

La commune a donc décidé d'engager une réflexion globale sur le pôle petite enfance (école-crèche).

Cette réflexion a mené, après les premières phases d'études accompagnées par le CAUE de la Drôme, au recrutement de l'architecte Lisa PASQUALON, qui travaille en maîtrise d'œuvre projet depuis septembre 2013, avec les bureaux d'études ALPES STRUCTURES (Structure) et E.C.I. (Fluides).

LE PROJET FINAL RETENU

Après présentation de l'Avant Projet Détaillé par l'architecte et les bureaux d'études, les plans et projets de travaux définitifs ont été validés par délibération lors du conseil municipal de juillet 2014.

Le projet a été réfléchi dans le contexte global des projets d'aménagement du village, dans la perspective de la création future des parkings et de l'entrée de l'école et du multi-accueil à l'Est des bâtiments école et crèche.

Par ailleurs, outre les obligations CAF sur lesquelles le projet est né, les problématiques suivantes ont été prises en compte :

-vétusté du bâtiment :

- bâtiment avec des murs en pierre non isolés (bâti des années 1940),



- menuiseries bois avec simple vitrage (infiltrations eau de pluie),
- plancher bois sur cave non isolé (odeur récurrente de fioul),
- hauteur sous plafond trop importante et non isolé,

–pas de service de cantine scolaire à l'école maternelle, utilisation de la salle du Fouillet comme salle hors-sac pas idéale.

Globalement, le projet permettra :

- l'extension des locaux du multi-accueil à l'Est du bâtiment sous le préau,
- la réfection globale du bâtiment: travaux d'isolation du bâtiment, changement des menuiseries , reprise des sols...
- dans le multi-accueil : la création d'une 3ème salle de repos, d'une buanderie, et d'un petit bureau en bas pour l'accueil des parents ; la transformation du vestiaire actuel de la crèche en salle d'activité ; l'aménagement d'un coin change adapté (celui actuel étant très peu fonctionnel vu sa taille...)
- l'ouverture du multi-accueil et du vestiaire de l'école sur l'actuelle salle du conseil municipal, qui deviendra la salle de restauration de l'école et de la crèche (en prévision d'une liaison chaude, sur le principe de fonction-

nement de la cantine de l'école de Saint Martin)

- le réaménagement du mobilier du vestiaire de l'école maternelle
- l'aménagement du bâtiment sous le préau en espace de stockage pour l'école et le multi-accueil.

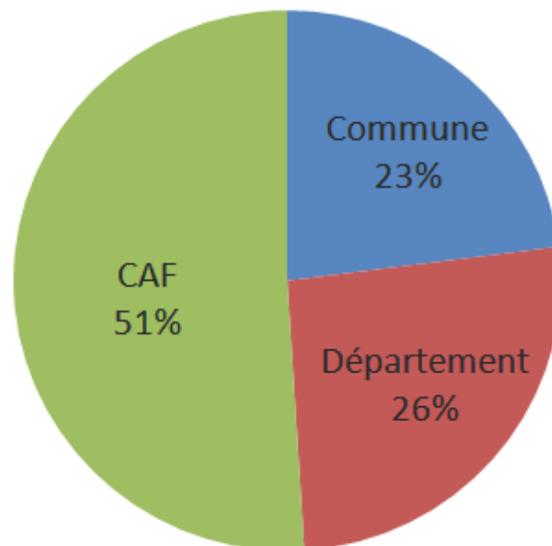
LE BUDGET

Le coût total estimé des travaux a été validé (délibération de juillet 2014) pour 305 850 € HT. En plus de ce coût des travaux, s'ajoutent le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre, de 44 787 €, et les dépenses de contrôle et CSPS, de 4 550 €.

Le montant total du projet s'élève donc à 355 187 €.

«Un projet à 355 000€ subventionné à 80%»

Plan de financement



Le plan de financement est le suivant:

- *Subvention de la CAF Drôme 99 000 €
- *Subvention CAF Nationale (3 700€ par enfant pour la fourniture des couches, 3 700 € par enfant pour la fourniture des repas) soit 81 400€
- *Subvention du département de la Drôme 91 123 €

=> soit une participation communale de 83 664 €

Anne-Marie Albaret, directrice des Vercoquins



«Un regard positif sur l'avenir!»

«Au début, ce projet a suscité de nombreux questionnements auprès de l'équipe, entre autres au sujet de l'ouverture de places supplémentaires (qui n'est plus d'actualité

aujourd'hui). Le travail de collaboration avec l'ensemble des intervenants : équipe - membres du bureau-architectes- mairie - CAF - PMI - parents... permet une motivation et bonne cohésion de tous. Notre projet d'équipe est orienté cette année sur le thème de « L'adaptation aux changements». Il nous permet de travailler de manière plus générale sur les changements: réglementaires, des statuts, des financements, mais aussi ceux liés au projet (travaux, déménagement, nouveaux locaux), ainsi que les changements humains (fonctionnements différents, des nouvelles tâches...). Grâce à ce travail d'équipe effectué en amont, je pense que nous sommes prêtes à «porter un regard nouveau et positif sur l'avenir»!»

Mariette Morot-Sir, présidente des Vercoquins

«Une belle opportunité»

«Ces travaux sont une belle opportunité d'agrandir des locaux parfois petits au regard du nombre d'enfants accueillis. Aujourd'hui, c'est un plaisir de confier ses enfants à l'équipe des Vercoquins. Demain, les nouveaux locaux apporteront encore un plus à la qualité de ce service»!»





LE PHASAGE DES TRAVAUX

Il est prévu de débuter les travaux début juillet, après la fin de l'année scolaire. D'après le planning prévisionnel fourni par l'architecte, la durée totale des travaux devrait être de 6 à 7 mois, et impliquer un déménagement des Vercoquins dès la fin du mois d'août (après la fermeture annuelle), et jusqu'à la fin des travaux, soit environ 5 mois.

Le déménagement de la structure devra être prévu pendant environ 5 mois, période assez longue pendant laquelle il est nécessaire de trouver un lieu accueillant et le plus confortable possible pour les enfants et l'équipe des Vercoquins. L'idée retenue est l'utilisation de la salle des fêtes, dans laquelle des aménagements provisoires seront réalisés

par la mairie et la structure, qui devront respecter les prescriptions de la PMI (pose de lino et tapis sur les sols, mises en place de barrières, dépose de portes, aménagements des salles de repos dans les salles actuelles de rangement des tables...). L'équipe des Vercoquins a déjà beaucoup réfléchi à son organisation dans cette salle, et réalisé ces plans d'aménagement, en relation avec le médecin de PMI (venu visiter les lieux en novembre 2014).



Une nouvelle organisation pour la mairie en attendant la Grange Marcon

Les travaux d'extension du multi-accueil Les Vercoquins vont se faire en utilisant l'actuelle salle du conseil municipal ainsi que le local à archives. Cette solution permettra, à terme, de pouvoir dédier l'ensemble du bâtiment à l'accueil des jeunes enfants.

Cette solution permet en outre de ne pas créer de surface de bâtiments supplémentaire et de pouvoir isoler un bâtiment très énergivore!

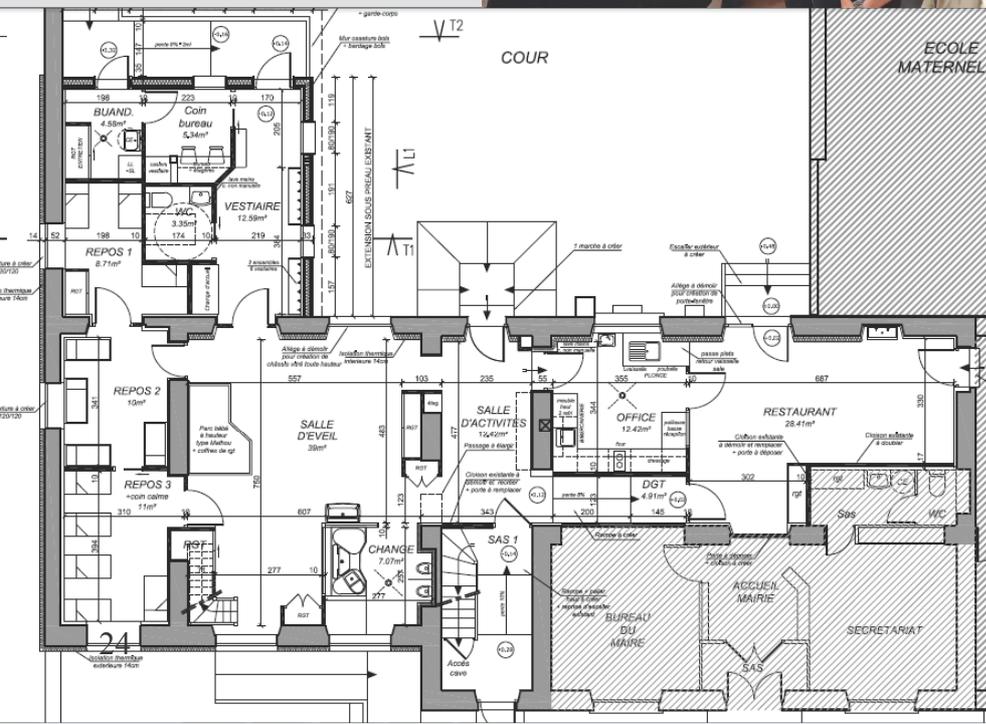
A terme, la mairie s'installera dans la Grange Marcon rénovée ce qui permettra de créer un lieu de vie permanent dans ce bâtiment.

En attendant cette perspective, seuls seront conservés les deux bureaux du secrétariat de mairie.

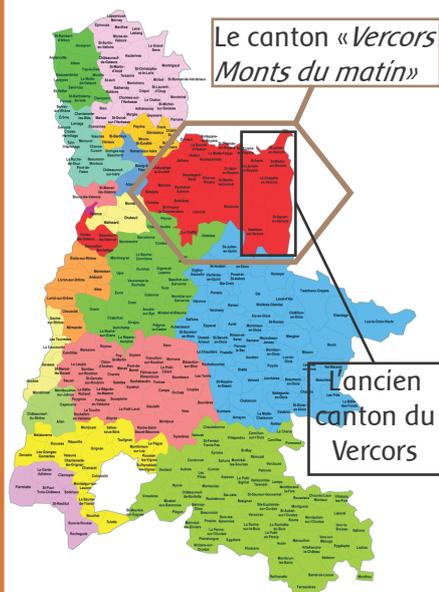
La salle du conseil municipal sera donc provisoirement installée dans la salle du Fouillet dont les usages seront, pendant un temps, multiples : cantine pour les enfants, salle de réunion pour les aînés ruraux... Cela nécessitera de jongler!

Pour le reste, toutes les archives seront triées et mieux organisées, entre ce qui doit rester au sein du secrétariat et ce qui pourra être installé dans des locaux plus distants (greniers...).

Les élus tenteront de minimiser les conséquences négatives sur les usagers et surtout d'assurer de bonnes conditions de travail pour les employés de la mairie.



En mars, les élections départementales!



Le canton «*Vercors Monts du matin*»

L'ancien canton du Vercors

Les 29 communes du canton «*Vercors - Monts du matin*»

Barbières, La Baume-d'Hostun, Beauregard-Baret, Bésayes, Bouvante, Le Chaffal, La Chapelle-en-Vercors, Charpey, Chatuzange-le-Goubet, Eymeux, Hostun, Jaillans, Léoncel, Marches, La Motte-Fanjas, Oriol-en-Royans, Rochechinard, Rochefort-Samson, Saint-Agnan-en-Vercors, Saint-Jean-en-Royans, Saint-Julien-en-Vercors, Saint-Laurent-en-Royans, Saint-Martin-en-Vercors, Saint-Martin-le-Colonel, Saint-Nazaire-en-Royans, Saint-Thomas-en-Royans, Saint-Vincent-la-Commanderie, Sainte-Eulalie-en-Royans, Vassieux-en-Vercors

LES 22 ET 29 MARS PROCHAINS, LES ÉLECTEURS SONT APPELÉS À ÉLIRE LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX QUI REMPLACERONT LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX ET QUI SIÉGERONT AU CONSEIL GÉNÉRAL.

LA SITUATION PRÉEXISTANTE

Depuis le XIX^e siècle, les cinq communes de Saint-Julien, Saint-Martin, Saint-Agnan, La Chapelle et Vassieux sont rassemblées au sein du canton de La Chapelle-en-Vercors. Depuis 2008, ce territoire d'un peu plus de 2000 habitants est représenté par Claude Vignon, comme conseiller général.

UN NOUVEAU CANTON DE 25 000 HABITANTS

En 2013, une nouvelle carte des cantons a été élaborée, dans la Drôme comme partout en France. Ceci est une conséquence d'une loi de mai 2013. En Drôme, tous les nouveaux cantons doivent être peuplés d'environ 25 000 habitants (avec une exception pour le Diois). Nos cinq communes ont été incluses dans le canton dénommé «*Vercors - Monts du matin*» qui rassemble, outre le Vercors, le Royans Drôme et toutes les communes rurales de l'ancien canton de Bourg-de-Péage, jusqu'à Chatu-

zange-le-Goubet mais à l'exception de la ville de Bourg-de-Péage.

UN BINÔME HOMME - FEMME : UN CANTON MAIS DEUX ÉLUS

Les candidats devront obligatoirement constituer un binôme avec un homme et une femme, chacun ayant un suppléant de même sexe. Les deux candidats du binôme élus siégeront au Conseil Général. Il y aura donc désormais deux élus par canton. Les élus s'appelleront désormais conseillers départementaux.

UN SCRUTIN MAJORITAIRE À 2 TOURS

Le 1er tour aura lieu le 22 mars. Si aucun binôme n'obtient la majorité absolue (plus de 50% des suffrages exprimés représentant au moins un quart des inscrits), un second tour sera organisé le 29 mars.

CONSEILLERS GÉNÉRAUX ACTUELS.

**La Chapelle-en-Vercors* : Claude Vignon, maire de Saint-Martin.

**Saint-Jean-en-Royans* : Christian Morin, maire de Saint-Jean.

**Bourg-de-Péage* : Didier Guillaume, président du conseil général.

Et en décembre 2015, les élections régionales

Les élections régionales, initialement prévues en 2014 ont été reportées à décembre 2015, le temps que les nouvelles régions se mettent en place. La carte des régions françaises a été revue par les députés qui n'ont conservé que 13 régions. La Région Rhône-Alpes fusionnera avec la région Auvergne. Le mode de scrutin ne devrait pas changer avec un scrutin de liste à deux tours. Nous en reparlerons!



Les élections sénatoriales de septembre 2014

En septembre dernier les grands électeurs de la Drôme et de la moitié des départements français ont renouvelé la moitié des sièges du Sénat. Au niveau national ces élections se sont soldées par l'alternance avec désormais une majorité de droite alors que la majorité sortante était de gauche. Le nouveau président est Gérard Larcher qui avait déjà présidé la Haute assemblée jusqu'en 2011. Dans la Drôme, trois sénateurs ont été élus, dans le cadre d'un scrutin de liste : Didier Guillaume (PS), président du conseil général, sénateur sortant. Marie-Pierre Monier (PS), maire de Vinsobres (1ère femme sénatrice de la Drôme). Gilbert Bouchet (UMP), maire de Tain-L'Hermitage. Ces deux derniers sénateurs entrent pour la première fois au palais du Luxembourg.

Parole à nos associations

[L'AMICALE SPORTIVE ET CULTURELLE



L'amicale encourage la pratique des boules au plus grand nombre en multipliant les après-midi conviviaux (le mercredi, le samedi et le dimanche), en organisant deux concours de Longue et un de pétanque. Elle favorise également les moments festifs, les repas, les apéritifs. L'amicale, pour respecter ses objectifs et sa dynamique est soucieuse de pratiquer des tarifs abordables (12 euros l'année). Cette saison l'amicale enregistre : 36 adhérents dont 11 femmes. Toutes ces activités et le nombre des adhérents sont des gages de la vitalité et de l'intérêt de la pratique des Boules à Saint-Julien-en-Vercors. Nous avons voulu cette année fidéliser les dames qui ne pratiquent pas la longue ou la pétanque. Nous avons donc créé les après midi coinche. Nous devons réfléchir à la communication pour que ces mercredis, samedis et dimanches après-midi de juillet et d'août soient mieux organisés.

Nous avons tout au long de l'année 2014 partagé des moments forts, mais avant de les présenter nous aimerions avoir une pensée pour Monsieur Parsehian Pierre qui nous a



SAINT-BLAISE

La saison 2014 a commencé le 9 février par l'organisation du repas de SAINT BLAISE. Tout le bureau aidé par Jo Callet était présent : nous retrouverons Gérard plus tard à l'apéritif. Cette année nous étions 59 personnes dont une enfant... Nous remercions Pierre-Louis Fillet, maire de Saint Julien et adhérent, d'être venu en famille partager cette journée. Nous remercions tous les présidents des associations de Saint-Julien pour leur présence et Jo Callet d'assurer la production et le service de la très fameuse Marquissette. Cette journée est aussi le début de la saison, donc on renouvelle avec un plaisir sa cotisation. Ce sont nos secrétaires qui ont géré l'organisation avec le traiteur et je les en remercie. Après le repas, nous sommes restés nombreux pour un petit tournoi de coinche. Nous remercions la Mairie pour le prêt de la salle toute rénovée et qui fut rendue impeccable grâce à une équipe de choc.

Il a fallu attendre fin juin pour que le temps permette à Christiane et Hubert de nettoyer le jeu de boule, aidé par Jojo. Ils ont

abrité le début de la saison boulistique.

CONCOURS DE BOULES DU 20 JUILLET ET REPAS AU CAFÉ BROCHIER LE 1^{ER} AÔUT

13 participants étaient présents au concours de juillet, ce qui a permis de former 4 équipes. Bonne première partie pour tous, nous allions commencer la finale et la partie pour la 3^{ème} et 4^{ème} place quand une forte pluie nous força à regagner la salle du Fouillet pour une coinche. Cette après midi se termina par un repas où 15 personnes ont refait le monde.

Ce concours s'est terminé un samedi de fin juillet et les récompenses ont été remises avant le repas au café Brochier. Un apéritif clôtura cette remise des prix.

Nous étions 31 convives à ce repas qui était une première car le bureau a voulu que l'on impulse de l'énergie aux adhérents en créant ce moment de regroupement estival. Un menu succulent nous a été concocté par les nouveaux propriétaires Murielle





et Didier. Pour respecter la tradition, tout repas qui se respecte à l'amicale se termine soit par une partie de boules soit par une coinche.

Ce fut un plaisir de se retrouver trois fois par semaine tout au long de l'été. Nous étions régulièrement assez nombreux pour faire deux jeux, ce qui entraînait une émulation saine mais animée, ce qui n'était pas pour déplaire aux spectateurs.

CONCOURS DE PETANQUE

Le 10 août, pour préparer efficacement le concours qui se déroule à 13h30 à l'aire de pique-nique, avait été réunie l'équipe de choc et notamment Riton et sa tondeuse professionnelle. L'aire de pique nique fut tondu comme jamais, les sanitaires et les jeux de pétanques furent nettoyés comme d'habitude pour accueillir nos 30 joueurs et leur famille. Nous avons donc constitué 10 triplettes de façon équilibrée et ensuite au tirage au sort. Un grand merci à Hubert pour la cuisson des saucisses et pour la synchronisation avec la fin des parties pour que les sandwiches puissent être mangés chauds.

CONCOURS DE BOULES

Le 15 août à 8 heures, il pleuvait fort mais à 9 h30 une accalmie donna le signal des inscriptions au concours. 26 compétiteurs dont 2 remplaçants nous ont permis de faire 6 équipes. Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. En effet fraîcheur et humidité voire averse pendant le repas ont été l'ambiance climatique de la journée. Mais la motivation des joueurs était au rendez vous et nous avons pu clôturer ce concours par une joyeuse remise des prix suivi d'un apéritif. Cette journée a pu se faire sur un terrain nettoyé et désherbé par Jean-Michel et Lulu. Merci également à Vincent pour son aide dans l'organisation sportive du concours. Au

repas de midi nous étions 33 installés dans la salle du Fouillet chouchoutés par Christiane, Danielle et une petite équipe efficace. Un grand merci aux dames qui ont permis que nous festoyons à midi dans de bonnes conditions et les différentes salades ont été appréciées par tous les convives. Un grand merci à Hubert qui oeuvre d'une main de maître au barbecue pour faire toutes les grillades. Pour ceux qui sont restés manger le soir, le bureau et quelques adhérents avons fait le bilan de l'été.

LA SAISON 2015

*La cotisation annuelle a été maintenue à 12 €. La cotisation pour une journée est de 2 €. La gratuité pour les enfants mineurs est reconduite. Les nouvelles cartes seront à prévoir pour la Saint Blaise. Pour les repas, jusqu'à 14 ans, les enfants payent ½ tarif. Rappel important : il est de mise que l'enjeu d'une partie soit de 2 euros payés par le perdant, ceci correspondant à 2 boissons.

*Calendrier des manifestations 2015

8 février : Repas de Saint Blaise.

19 juillet : Concours de boules

8 août : Concours Open de Pétanques

15 août : Concours Open de Boules puis repas

*Le programme de nos activités sportives et festives est dans la continuité de celui de l'année 2014. Nous souhaitons concentrer notre énergie dans l'organisation régulière de concours conviviaux boules, pétanque, coinche, dont l'objectif est de faire se rencontrer les sociétaires de l'association toutes générations confondues. Le bureau de notre association aimerait mener à bien ces projets, mais garde pour objectif d'augmenter le nombre de ses adhérents et de participer activement à l'animation du village. Nous remercions les adhérents et le bureau pour leur aide lors de l'organisation de ces différentes journées.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE, moment important de toute association, se termina par un repas à La Chapelle et une après midi coinche.

Le bureau reste inchangé :

- Vice-président : Gérard Gerboud
- Secrétaire : Gabriel Veyret
- Secrétaire Adjoint : Jean-Pierre Faure
- Trésorier Adjoint : Alain Chatelan
- Trésorière : Christiane Gerboud
- Présidente : Corinne Bonney

Nous réitérons nos remerciements à Monsieur Fillet, Maire de Saint-Julien pour l'attention qu'il nous porte et pour son soutien tout au long de l'année.



[LE CLUB DES JONQUILLES

Le Club des Jonquilles a repris ses activités le mercredi après-midi à la salle du Fouillet à partir de 14h.

Nous venons de nous réunir très nombreux le samedi 8 novembre pour partager un repas au Café Brochier. Il y régna une ambiance animée et conviviale. Après avoir souhaité les quatre anniversaires de nos quatre fois vingt ans : Simone, Janine, Marcelle et Ginette, celles-ci nous ont offert la clairette au dessert. Il s'en suivit des



chansons notamment «On n'a pas tous les jours vingt ans», «Mon amour de St Jean» et bien d'autres refrains

et ritournelles du temps passé «Que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître» !

Nos charmantes aînées ont reçu chacune un superbe bouquet de fleurs pour marquer l'événement et que d'émotion! Après ce bon repas et le bon accueil de Didier et Murielle au Café Brochier, chacun est rentré chez soi ou a terminé la soirée à la salle du Fouillet avec plusieurs parties de coinche endiablées.

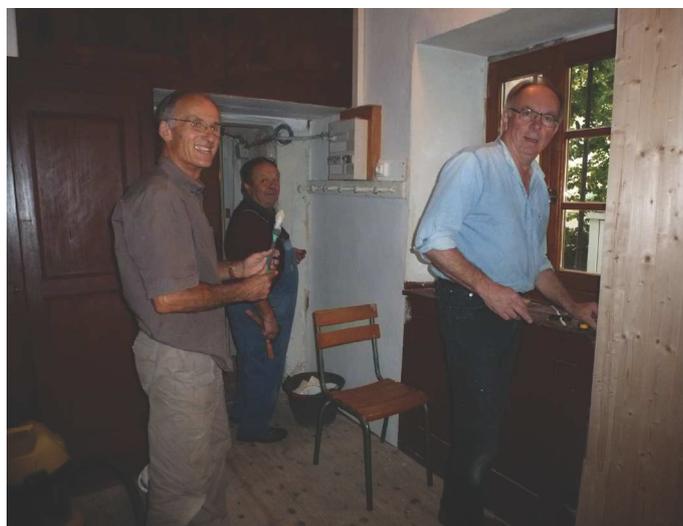
[LES AMIS DE SAINT BLAISE



Ça y est ! La sacristie est toute neuve ! Enfin presque... Agréable et vite tempérée, elle pourra accueillir dans de bonnes conditions le prêtre ou les laïcs qui animent des célébrations (messe, funérailles, baptême, mariage), des petits groupes de réflexion ainsi que les artistes qui donnent des concerts dans l'église.

L'assemblée générale aura lieu le 8 Décembre à 18 H. Elle permettra d'envisager les travaux à venir et éventuellement des achats.

Cette année, nous avons acheté la guirlande « stalactite » qui décorera au moment de Noël, la génoise EST de l'église, au-dessus de la sacristie.



[L'A.C.C.A

Je vous propose un petit rappel sur la charte du chasseur à Saint Julien en Vercors.

Ethique : Le chasseur de Saint Julien est un homme loyal vis-à-vis de ses confrères et du gibier. Il se donne toutes les chances de ne pas faire souffrir un animal, en tirant à courte distance et en plaçant sa balle à coup sûr. Le choix de son arme et de ses munitions contribuera aussi à ce résultat. Le but de la battue est de lever l'animal de chasse, de le faire mener par les chiens afin qu'il soit tiré au poste. Un gibier blessé est systématiquement recherché par un conducteur de chien de sang.



Gestion : Au cours de la période de chasse les prélèvements sont, tant au point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif, en adéquation avec le cheptel présent, la limitation des dégâts et l'objectif à atteindre pour nous.

Sécurité : Le chasseur se rend à son poste l'arme déchargée. Il ne tire le gibier que parfaitement identifié,

avec calme et lucidité. Le tir n'est jamais en direction des habitations ou des routes et chemins. Tous les chasseurs portent un gilet fluo et se signalent à la voix.

Fair-play : Avec les autres utilisateurs de la nature, nous sommes courtois. La chasse est avant tout un art de vivre. Le gibier est un animal sauvage libre : un jour ici, le lendemain chez le voisin. Avec ce dernier, nous entretenons des relations cordiales car nos intérêts sont communs. Ce qui compte le plus c'est de chasser,

de prendre du plaisir à entendre la musique des chiens.

[CAMÉRA EN CAMPAGNE



2014 : ENCORE UNE BELLE ÉDITION !

Devenues désormais incontournables dans le calendrier estivale, la 5e édition des Rencontres cinématographiques Caméra en Campagne s'est, cette année encore, soldée par un bilan très positif. Certes, la fréquentation a été légèrement en baisse (thème de la guerre moins mobilisateur dans une année commémorative chargée, météo moins favorable, nombre de films projetés moins importants, suppression des matinées enfant...). Mais pour tous les festivaliers, les inconditionnels, les habitués fidèles, ou les nouveaux, ces rencontres 2014 ont encore été marquées par la qualité et la diversité de la programmation, la convivialité... Pour cette 5e année, des



habitudes se prennent, les rencontres trouvent leur place, leurs spécificités. De nombreux bénévoles, du village ou d'ailleurs répondent présents. Des concerts de jazz en plein air. Des expositions sont proposées autour des rencontres (dans le local technique de la salle des fêtes), grâce au concours du Groupe Patrimoine. Un espace restauration - buvette concourt également de cette bonne ambiance générale. Au rang des nouveautés : les cafés historiques, organisés au Café Brochier ont également, à deux reprises, séduit un public nombreux.

2015 : LE MYTHE RURAL ET LE RÊVE AMÉRICAIN DU DIMANCHE 2 AU JEUDI 6 AOÛT

Nation industrielle par excellence, les Etats-Unis, pays de la « terre promise » ont paradoxalement accordé une grande place à la ruralité et la pastorale. Elles peuplent l'imaginaire collectif des Américains où se mêlent les mythes et l'histoire. De la conquête de l'Ouest qui est au fondement de l'identité nationale, à la crise de 1929 et son impact dans les campagnes, quinze films, replacés dans une perspective historique, et réalisés par les cinéastes les plus prestigieux d'Hollywood seront présentés au public. Quatre conférences en relation avec la thématique du festival seront également proposées aux spectateurs dans le cadre des « Cafés historiques ».

Le repas de Noël du C.C.A.S.

Le CCAS a offert aux aînés de notre commune, âgés de plus de 70 ans, un repas au Café Brochier. Une trentaine de personnes s'est retrouvée le dimanche 14 décembre à midi. Monique Feugier, Françoise Chatelan et Christine Blanc ont assuré le service. Le repas s'est déroulé dans la bonne ambiance et la convivialité, dans une salle dont les fresques ont été entièrement rénovées.

Très heureux d'accueillir, pour la première fois, ce repas de Noël, Murielle et Didier ont souhaité faire un beau cadeau aux participants du repas en demandant à Catherine Pommier de venir animer la fin du repas, avec son orgue de barbarie et sa voix mélodieuse, en reprenant avec l'assistance, des chants bien connus de tous.

Pour les personnes qui n'ont pu se déplacer au Café Brochier, les repas ont été portés à domicile par plusieurs membres du CCAS.



CAFÉ BROCHIER

Premier bilan



nus. Les chambres d'hôtels ont connu un beau succès et conviennent très bien à la clientèle qui vient séjourner sur Saint-Julien-en-Vercors. Murielle me raconte que la clientèle trouve dans le café Brochier un lieu authentique et convivial. Les clients aiment beaucoup le cadre idyllique de Saint Julien où le calme et la simplicité du cœur de village ne les laissent pas insensibles.

Il faut dire que Murielle et Didier ont depuis leur acquisition embelli la bâtisse en lui donnant une deuxième jeunesse, en rénovant la façade qui nous fait redécouvrir les belles pierres du café. Début du mois de novembre, ils ont entrepris la rénovation des fresques intérieures. Ces travaux permettront de conserver à l'identique les fresques de la salle de restaurant. Murielle tient à préciser que les fresques seront restaurées dans le respect du travail du créateur. Seules les fresques du plafond seront restaurées de façons différentes. Les fresques seront calquées et reproduites à nouveau sur une toile de verre.

Dés la fin des travaux, la saison d'hiver reprendra le 5 décembre. Ils ont déjà préparé la saison en apportant quelques modifications sur leur carte avec des plats de saisons. Ils vont également poursuivre un vendredi par mois les soirées café Brochier en proposant des concerts, spectacles accompagnés de petits buffets. Ils feront aussi des soirées à thème pour varier leur activité. Malgré la crainte de la saison d'hiver inconnue pour eux, Ils espèrent, qu'elle sera bonne. Toujours est-il que leur motivation et leur plaisirs de tenir le café Brochier sont plus vivants depuis l'ouverture.

Le formidable accueil de la population du village, des élus de la commune ont été appréciés et ils en sont reconnaissants.

Les idées ne manquent pas chez Murielle et Didier; ils souhaitent développer l'arrière du café en créant un espace cuisine «plancha barbecue» dans le jardin pour des soirées estivales, conviviales et agréables. Heureux de poursuivre leur belle aventure dans un village dynamique et typique du Vercors sud, ils vous donnent rendez-vous dès la réouverture pour vous faire découvrir leur nouvelle carte, leurs soirées à thèmes, pour le plaisir de tous.

Nous leur souhaitons une très belle saison hivernale et nous sommes certains que leur investissement sera récompensé.



CAFÉ BROCHIER

CAFÉ - HÔTEL - RESTAURANT

Par Pierre Hustache

C'est avec grand plaisir que j'ai rencontré Murielle et

Didier propriétaires du café Brochier pour un premier bilan depuis l'ouverture en Juin de leur café hôtel restaurant.

Pour cette saison le bilan est dans l'ensemble plutôt positif, il rentre dans les chiffres comptables prévus en début d'exercice. La partie hôtellerie a bien fonctionné avec 40% du chiffre d'affaire. La partie restauration a également bien marché, reste un petit bémol concernant la partie bar qui a moyennement fonctionné.

Depuis l'ouverture, Murielle et Didier se sont affairés à redynamiser ce bel outil dont ils sont tombés amoureux. La partie hôtellerie s'est vue agrandie avec une troisième chambre qui peut accueillir une famille de 4 personnes. Le succès de la restauration a été immédiat avec des plats de qualité à base de produits locaux. Murielle souhaite continuer dans ce mode de fonctionnement avec un carte plutôt «type bistrot» que de l'agrandir avec plusieurs me-

Vivre à Saint-Julien sans se déplacer

Par Françoise Chatelan

Aller, partir, mener, transporter, que de kilomètres parcourus aujourd'hui pour le travail, les courses, les activités multiples. Et pourtant, il y a encore une soixantaine d'années, vivre à Saint-Julien sans se déplacer, ou presque, c'était possible !



L'agriculture essentiellement vivrière suffit à nourrir presque tout le monde. Rien qu'au village, on dénombre sept fermes plus ou moins importantes. Six ou huit vaches, parfois davantage suivant la grandeur de la propriété, assurent la consommation courante de la famille en produits laitiers. Le reste, vendu aux laiteries locales, représente le principal revenu de la famille (laiterie Revol -actuellement locaux de la CCV à La Chapelle, laiterie Gravier à La Balme de Rencurel et plus tard laiterie Mestrallet à Villard). Le « petit lait » issu de la transformation du lait, nourrit les cochons ; on se souvient de la porcherie installée à St Martin, à proximité de la maison de la Spéléologie, elle-même ancienne laiterie. Au début du XX^e siècle, on note la présence d'une laiterie située dans la maison Panetier avec une porcherie au fond du jardin de Gaby Veyret.

Après la traite à la main, du lait est mis de côté pour la consommation courante et la fabrication de tommes fraîches et sèches ; le reste est stocké dans des bidons numérotés (chaque ferme a son numéro) et refroidi dans un bassin souvent situé dans l'étable avant d'être transporté le lendemain matin en bordure de route, dans l'attente du laitier. Quelques familles fabriquent leur beurre et parfois le commercialisent (famille Roche). Les réfrigérateurs n'existant pas, les plaquettes sont déposées dans des bœufs bien fermés plongés dans les bassins. Les fermes les plus importantes peuvent quotidiennement détailler du lait à ceux qui ne possèdent pas de vaches ainsi qu'aux

estivants friands d'un lait crémeux. On raconte que certains d'entre eux, au début de leurs vacances, sont « secoués » par une bonne crise de foie avant de s'habituer à un lait souvent très gras. Les veaux, nourris avec le lait de leur mère, sont vendus aux maquignons et viennent grossir la paye du lait.

Le pain – aliment de base – permet de « se remplir » à moindre frais. On le cuit dans le four (chaque maison ou presque en possède un) ; mais les tournées régulières du boulanger de St Martin mettent doucement fin à cette tradition. On se souvient du « gros pain » et de la « couronne » que l'on mange tout au long de la semaine. Quelques agriculteurs pratiquent le troc. Ils portent leur blé aux minotiers (Magnan à St Martin et Faresse à Tourtres) qui « s'arrangent » avec le boulanger. Un petit carnet sur lequel on marque le nombre de pains achetés à chaque tournée permet de tenir une comptabilité sans avoir à sortir de l'argent liquide.

UN JARDIN, souvent complété par un morceau de terre « au champ » approvisionne en légumes pratiquement chaque foyer. Mais c'est la pomme de terre qui reste la reine de l'alimentation quotidienne. « Avoir fait ses patates », les avoir ramassées, est une véritable préoccupation ! Même encore à l'heure actuelle où pourtant la nourriture s'est profondément diversifiée. On n'achète pas souvent de semence nouvelle. Les tubercules avec de « beaux yeux » sont choisis dans la récolte de l'année précédente et mis à germer en attendant la plantation. La plu-

part des maisons possèdent une cave souvent voûtée permettant une très bonne conservation.

Il faut faire des conserves car l'hiver sera long ! Pour la stérilisation en bocal et les congélateurs, il faudra attendre encore quelques années. Mais on a d'autres « recettes » : les côtes de blettes triées et finement coupées sont enfilées dans des bouteilles en verre remplies d'eau salée, bouchées et installées à l'horizontale sur les étagères de la cave. Au fur et à mesure des besoins, on retire les morceaux de légumes avec le manche en fer d'un écouvillon.

Les œufs sont précieux car souvent utilisés en remplacement de la viande. L'hiver, les poules pondant moins ou pas du tout, il faut en temps opportun, en mettre le maximum de côté ; on les plie dans du papier journal évitant ainsi à la coquille de prendre l'air ou on les dispose dans une biche remplie d'une solution à base de chaux (« le combiné Baral »). Lorsque la ponte est très abondante -l'été notamment- on essaie de vendre le maximum d'œufs, soit au coquetier ambulant, soit aux touristes en vacances pour quelques semaines. Un ou deux cochons, nourris tout au long de l'année avec des pommes de terre, du son et « l'eau grasse » de la vaisselle (pas de détergent !) assurent une grande partie de la réserve annuelle en viande. Dans la cave, le saloir (longue et large caisse en bois sur pieds, remplie de gros sel) sert de conservateur à la précieuse denrée. Les saucisses, pendues au plafond de la cuisine à l'aide de barres prévues à cet effet, iront, une fois sèches, dans un lieu bien choisi, facile d'accès, souvent dans un couloir à l'étage. Certaines d'entre elles, « les bouchasses », seront conservées dans des biches pleines d'huile. Les jambons, amoureuxment « frictionnés » avec du sel, truffés de gousses d'ail, emballés dans du papier d'emballage (Kraft) rejoindront les saucisses en attendant d'offrir leur belles tranches pour les grandes occasions. Les anciens disent que jamais, même avec du jambon cru de qualité, acheté dans le commerce, ils n'ont retrouvé le goût délicieux de leur enfance. A la viande



1955 Grand père Bugna

de porc, s'ajoute celle de la volaille et des lapins nourris « bio » avec les récoltes de la ferme : grain, herbe fraîche, foin, colvert, fanes de carottes etc. Le poulet trône souvent au menu du dimanche, le canard et la pintade étant plutôt réservés aux jours de fêtes. Le chevreau et sa « sanguette » régale la maisonnée dans le temps de Pâques. La sanguette est une préparation à base de persil, d'oignon, d'ail et de crème, le tout cuit dans une poêle avec le sang de la bête.

LA CUEILLETTE des fruits (pommes, poires, prunes) se fait essentiellement en fin d'été et à l'automne. On retrouve encore dans les jardins mais aussi dans les prés, de vieux arbres fruitiers couverts de mousse et de lichen. Ils ont « donné » tout ce qu'ils pouvaient à plusieurs générations et certains d'entre eux « donnent » encore (la pomme « barbe » délicieuse pour tartes et compotes, la poire d'hiver mûrie au chaud parfumant les chambres de la maison). Au fil des jours, les pots de confiture s'alignent dans les armoires : groseille, mûre et framboise des bois etc. N'oublions pas la « confiture de ménage » souvent mangée en dessert sur l'assiette retournée... Ainsi, chaque famille essaie de vivre au mieux avec ses produits ; elle s'en nourrit et vend le surplus pour s'assurer un complément de revenu.

DANS LES 2 ÉPICERIES

- chez Brochier et à La Coopérative (à côté de chez Veyret)- on trouve beaucoup, beaucoup de choses : bien sûr les produits courants comme le sel, les olives et la semoule vendus au détail dans des sacs en papier Kraft, la morue conservée dans des biches pleines de sel, mais aussi des ampoules, des clous, du raphia, des lacets, des pantoufles, des cartes de vœux, du sulfate de fer pour traiter les semences de céréales, des petits cadeaux achetés en secret pour la fête des mères etc... et les bonbons qui font le bonheur des enfants à la sortie de l'école. Le bonheur des enfants, il est aussi dans la commande des jouets de Noël choisis sur le catalogue du « Bon Marché » ou des « Galeries Lafayette » et livrés à domicile. La presse, le tabac et l'essence, c'est chez BROCHIER !

Le vin livré en tonneau est mis « en perce » et tiré chaque jour à la cave. On apprécie l'huile d'olive et la « clairette douce » qui arrivent du Diois en bonbonne.

Le 21 juin, sur la place du village, la foire annuelle s'installe et donne l'occasion de remplacer une toile cirée usagée ou une série de casseroles, de choisir une nouvelle blouse ou une paire de chaussures etc. Cette animation qui permet les rencontres est peu à peu remplacée par la venue régulière des commerçants ambulants : tournée du boulanger mais aussi de deux bouchers... sans camion frigo-

Beurre des Montagnes du Vercors

J.-B. GLÉNAT

LAITERIE

SAINT-MARTIN-EN-VERCORS (Drôme)

rifique, viande posée à même les étagères en bois ; tournée des épiciers qui concurrencent les magasins de Saint-Julien ; tournée des marchands de fruits et légumes apportant un peu « d'exotisme » : oranges, mandarines, raisins, ananas etc.

Et pour se vêtir ? Il ne s'agit pas de changer chaque jour de tenue mais le « bleu », le pantalon de coutil, la chemise Lacoste (peu chère à ce moment-là), la blouse, le tablier et la combinaison, tout cela s'achète « au camion ». Il est même possible de faire des commandes d'une semaine à l'autre ; mieux encore : à partir d'échantillons, on peut choisir du linge de maison, du tissu pour vêtement. A St Martin, la couturière coud merveilleusement et pour un prix plus que raisonnable.

On n'hésite pas à détricoter un pull-over, à mettre la laine en écheveaux, parfois à la teindre et à la « marier » avec une autre laine pour en faire un pull chiné. On raccommode maintes et maintes fois les chaussettes en laine grasse tricotées à la main et les chemises « américaines ». On « retourne » cols et poignets pour donner plus longue vie aux chemises. Les draps usés sont partagés en deux, « retournés » et cousus ; en dernière extrémité, ils sont transformés en torchons et essuie-mains.

Pour les chaussures, on a le choix entre les marchands ambulants et le cordonnier de St Martin qui répare et fait aussi du « sur-mesure ».

ET LA SANTÉ ? Le médecin de La Chapelle se déplace ; on a des médicaments (la pénicilline...) mais on utilise surtout les remèdes de « bonne femme » vers lesquels on revient actuellement (tisanes, cataplasmes, ventouses...). La sage-femme de St Martin, si on la véhicule, accouche la plupart des femmes à domicile.

Se faire coiffer est un luxe que l'on peut se permettre de temps en temps chez la coiffeuse de St Martin (« l'indéfrisable » coûte cher). Mais la plupart des femmes portent le chignon ou se font couper les cheveux par quelqu'un de leur entourage. Quelques familles possèdent ciseaux, tondeuse, fer à friser et proposent leurs services.

En mettant bout à bout l'argent des produits de la ferme, on arrive à vivre ; mais pour certains, ce n'est pas suffisant ; alors on fait double journée : les hommes s'embauchent dans la maçonnerie et le bûcheronnage et les jeunes femmes comme « bonne » dans les familles aisées.



C'EST UNE VIE LABORIEUSE certes, mais on sait trouver le temps des rencontres dans les veillées et les fêtes : cinéma, théâtre, vogue, 1er mai, feux de la St Jean, excursions en car... Deux sociétés de car desservent le Vercors et permettent d'aller facilement dans la plaine, notamment au marché de Romans. A St Julien, le car Glénat

passé matin et soir ; il dessert Pont en Royans via La Balme de Rencurel. Mais au fil des années, de plus en plus de familles possèdent une voiture. Se déplacer permet de voir autre chose, d'être beaucoup plus sollicité par la mode et par de nouvelles façons de vivre. L'attrait des grandes surfaces avec leurs produits variés, leurs promotions, leurs fréquentes nouveautés, tout cela attire le monde rural habitué à vivre avec ce qu'il produit.

Les enfants partent de plus en plus facilement en 6ème, notamment avec l'aide des bourses, et ouvrent aux familles d'autres horizons. Ils reviennent avec des idées nouvelles, parfois en décalage avec leur milieu d'origine. Chaque année, les vacanciers, contribuent eux aussi à cette ouverture sur le monde urbain.

Ces contacts amplifient le désir de consommation, avec le « bon et le moins bon ». Et voici que ces dernières années, nous assistons au mouvement presque inverse. Ceux qui apparaissent peut-être comme des « indiens » deviennent sans le vouloir des initiateurs. On vient s'installer à la campagne avec tout ce qu'elle com-

porte de proximité avec la nature (grand air, calme, rythme des saisons, etc.) On cultive son jardin ; sinon, on cherche les commerces de proximité (AMAP). On remet au goût du jour les vieilles variétés. On achète des livres et des revues où foisonnent les « recettes de grand-mère ». On fête les vieux métiers ; on organise des

foires à l'ancienne, des fermades. On composte, on recycle, on coud, on tricote, on pratique le co-voiturage (avant, on prenait le car !).

Il ne s'agit pas de revenir à « avant », ni de l'embellir ; d'ailleurs ce n'est ni possible, ni souhaitable.

Très souvent, le travail appelle plus loin. Le besoin de consommation, même si on veut le limiter, pousse aussi à se déplacer. En simplifiant, on peut dire que ce sont deux désirs qui s'entremêlent : le désir de vivre « simple, nature, local » et le désir de vivre comme en ville (loisirs, mode, services, etc.).

Ce phénomène ne facilite pas la sauvegarde d'une vie de village. « Avant », une histoire commune liait les gens et les générations. La vie matériellement plus difficile, l'éloignement de la ville,

le manque de moyens financiers et autres, obligeaient la population à se soutenir, que ce soit sur le plan individuel (travaux des champs, maladie, décès etc.) ou collectif (entretien des chemins, déneigement etc.).

Actuellement, la vie matérielle plus facile n'oblige pas à avoir besoin des autres, ni à les rencontrer. C'est pourtant une condition majeure pour qu'une histoire commune riche et ouverte continue à se construire, l'histoire de tout le village.



La «charbo» cuvée 2014

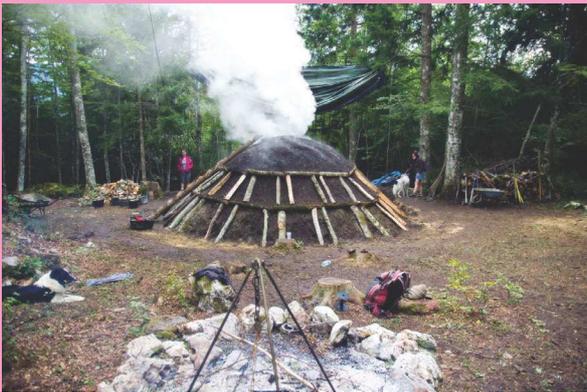
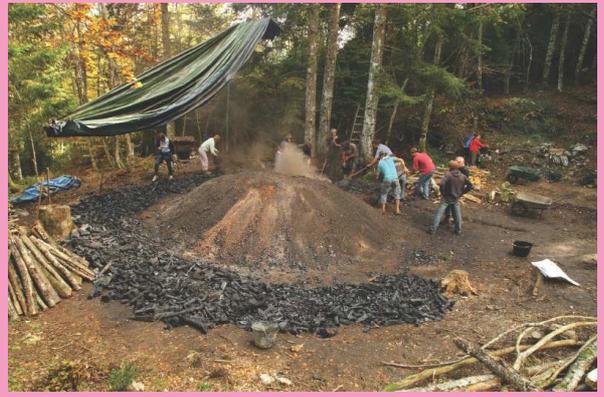
Par Marie-Odile Baudrier

De Mai à Octobre 2014, l'association AtraVercors a vécu une belle aventure dans la forêt des Combettes autour d'une charbonnière et dans la clairière mise à disposition par Annie et Jean-Luc Destombes. Cette bande d'amis a fait revivre une activité d'autrefois, transformer le bois en charbon. Pendant quelques jours la forêt a été animée par leur travail et leurs fêtes. Marquer les arbres, abattre le bois, le débarder avec un cheval, le couper, le refendre, l'empiler. Préparer la plateforme de la char-

bonnière. La construire autour de sa cheminée. Emmitoufler la meule de bois de «peuillons» et de terre.

Le 20 septembre la «charbo» était prête pour l'allumage. Pendant 3 semaines les charbonniers l'ont ensuite surveillée, entretenue et conduite jusqu'au jour du «cavage»(extraction du charbon). Pendant sa «cuisson», le travail et la vie quotidienne s'organisaient aux alentours. Sous le chapiteau et en plein air, des concerts, des spectacles, des conférences, des films, réunissaient les charbonniers, leurs amis et les visiteurs d'un soir ou d'un jour. Des générations et des personnes d'horizons différents se sont rencontrées lors des «Films tirés du sac» et pendant la journée «Économie Sociale et Solidaire». A d'autres moments, on entendait des contes pour les enfants ou leurs cris de joie lors de séances de maquillage et pendant leurs jeux. Autour de la meule fumante et des charbonniers une belle aventure a eu lieu dans les bois de Saint Julien!





Du trentième octobre mil huit cent dix. Les maires & adjoints
chargés de la police municipale réunis à la mairie de Saint-Julien
ayant été informés & divers particuliers nous ayant porté des plaintes
relativement aux charbons que Joseph Rimey-Dore & Joseph Rancou
Guillon renferment tout chaud dans leurs granges & écuries
situées au Bourg de St-Julien & dont les baptiments des plaignants
se trouvent être voisins.

Début d'une délibération du conseil de Saint-Julien de 1810 interdisant le stockage de charbon au sein du village par peur d'incendies
«Du trentième octobre mil huit cent dix les maires et adjoints chargés de la police municipale [mots rayés] ayant été informés et divers particuliers nous ayant porté des plaintes relativement aux charbons que Joseph Rimey-Dore et Joseph Rancou Guillon renferment tout chaud dans leurs granges et écuries situées au bourg de St-Julien et dont les baptiments des plaignants se trouvent être voisins...». [L'ORTHOGRAPHE A ÉTÉ RESPECTÉE]
Le maire d'alors s'appelle Claude Lattard (1808 - 1811).

Ci-dessous, charbonnière sur le rang de la Porte du Diable en 1958.
Photo de Georges Poitou





Gilles CHAZOT

Entre confiance et équilibre

UNE NOUVELLE RUBRIQUE

Lou Becan propose désormais une rubrique

«Portrait sensible». A chaque numéro sera présenté un élu municipal.

Cette rubrique vous permettra de mieux faire connaissance avec vos élus.

C'est Gilles Chazot, 1^{er} adjoint, qui a accepté d'être le premier à se prêter au jeu.

La rubrique est signée Nadège Fillet

S'il faut trouver sa place, Gilles a trouvé la sienne. Une vie de famille, un métier intéressant, des loisirs et un rôle de conseiller municipal... S'il faut faire sa place, c'est l'autre qui permet à Gilles de faire la sienne. Cet autre c'est celui qui accueille par un simple sourire ce nouveau parent d'élève, c'est aussi celui qui invite ce nouveau voisin à participer à la vie communale, cet autre c'est aussi ceux et celles qui lui témoignent de leur confiance et leur gratitude pour sa collaboration. Il acquiert alors cette confiance, cette estime de soi qui permet d'oser. Oser accepter le poste de 1^{er} adjoint par exemple. Car ce n'est pas la lumière des projecteurs qui le pousse. Mais bien la confiance qu'on lui accorde. « Si l'autre m' imagine capable de le faire, alors, c'est que je peux le faire ».

Cette confiance accordée permet à Gilles de faire avancer des projets pour l'intérêt de la commune, pour l'intérêt de tous. Elle lui permet aussi de progresser lui-même, car elle pousse à faire des choses nouvelles, à faire ce que l'on ne savait pas faire. Cependant, Gilles s'empresse de rajouter que si on fait appel à lui, si on lui fait confiance, c'est que l'on n'est pas très nombreux à Saint-Julien !

Ainsi va Gilles. Il avance, modestement.

De découvertes de nouveaux loisirs en projets familiaux, de décisions de couple en petits choix au quotidien, il avance avec une vraie cohérence.

On aurait pu croire que ce jeune grenoblois très attaché aux soirées festives dans le pays de la châtaigne, pays du berceau familial, choisisse une vie plus citadine ou encore une vie plus ardéchoise... On aurait pu. Mais, s'il se retourne, s'il regarde en arrière et qu'il relit les dernières années passées, Gilles ne parle plus de hasard. Si sa maison est à Saint-Julien, si les enfants grandissent entre village et montagnes, entre ski et équitation, si lui et sa compagne Frédérique sont toujours présents aux rendez-vous animés de Saint-Julien, si les nuits au travail sont source de loisirs de jour, c'est que son équilibre était là.

« On peut débiter un mandat avec des certitudes, mais le mandat nous apprend que la vraie force c'est le groupe »

Et l'engagement dans un deuxième mandat a été une décision longue à prendre. Comment s'engager à nouveau sans rompre cet équilibre ? Cet engagement est un engagement sur une longue durée, un engagement gourmand en heures... Si sa première participation à un mandat était un pari avec soi-même, pour ce deuxième mandat, il sait. Il sait que les projets avancent grâce à certaines connaissances techniques, mais aussi grâce à l'implication personnelle des uns et des autres. Il sait qu'il faut se saisir d'un dossier pour le faire avancer pas à pas, mais toujours avec l'adhésion du groupe.

On peut débiter un mandat avec des certitudes, mais le mandat nous apprend que la vraie force c'est le groupe. Et tant que cet engagement sera une source de plaisir, alors Gilles poursuivra son chemin à Saint-Julien, entre confiance et équilibre.



Il y a sept ans, le Conseil général a lancé d'importants travaux pour sécuriser la route des Gorges de la Bourne, itinéraire touristique de premier plan qui relie Pont-en-Royans au plateau du Vercors. Le coût total de ce chantier, qui s'étalera jusqu'en

Quelques chiffres

Les Gorges de la Bourne

En bref, un itinéraire de 22 km regroupant...

- 2 territoires (Vercors et Sud-Grésivaudan)
- 2 départements (Isère et Drôme)
- 4 communes (Villard de Lans, Rencurel, Choranche et Pont en Royans).
- 1 parc naturel régional (PNR Vercors)
- 130 ouvrages d'art (dont une bonne partie en maçonnerie)
- Différents sites touristiques (station de Villard// 20 000 lits, grottes de Choranche// 100 000 visiteurs/an, sites spéléo, parcours de pêche), et activité forestière maintenue.
- 2 500 véhicules/jour avec des pointes horaires à 5000 certains week-ends)

Le Département de l'Isère

- 5200 km de routes départementales, dont 1050 km situés en zone de montagne.
- Une forte problématique liée aux éboulements rocheux dans le Sud du département.
- 4,5 millions d'€ consacrés chaque année à la protection contre les RN
- + 1 million d'€ pour la sécurisation des Gorges de la Bourne

2018, s'élève à 25 millions d'euros.

Ce chantier, l'un des plus spectaculaires de France, a été engagé pour protéger les automobilistes qui l'empruntent.

Pose d'écrans pare-bocs, de grillages et de filets de protection, purge de la falaise, consolidation des blocs instables... les travaux se succèdent sur 160 zones où des risques importants de chutes de rochers ont été identifiés.

Dans les Gorges de la Bourne 60% des interventions s'effectuent en falaise en secteur à risques. Les opérations ont été confiées à une entreprise spécialisée. « Les hommes sont

acheminés par hélicoptère en haut de la falaise avec tout leur matériel, explique Valentin Le Bidan, responsable Pôle risques naturels au Conseil général. Suspendus à un baudrier, ils se rendent ensuite deux par deux à leur poste de travail, en contrebas de la zone fermée pour y poser les filets métalliques (photo N°3).

Cet automne, trois chantiers ce sont déroulés simultanément, du 2 septembre au 15 novembre, sur la RD 531 entre les lieux-dits Les Jarrand et le pont de la Goule Noire.

• Réparation de deux murs de soutènement entre le pont de la goule Blanche et le pont de la Goule Noire.



Par Pierre Hustache

• Confortement d'un pilier rocheux en amont du pont de la Goule Noire.

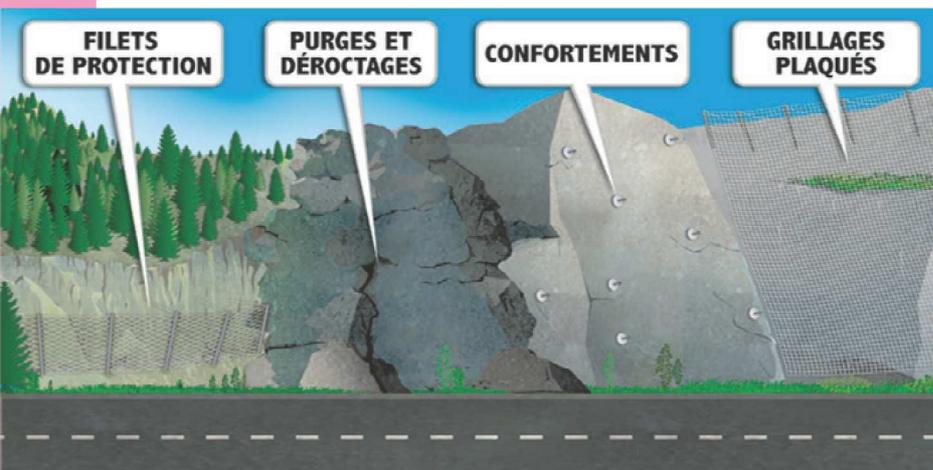
• Travaux de sécurisation de versant, mise en place d'écrans pare-blocs en aval du pont de la Goule Noire.

Reprise des ouvrages d'art de l'automne 2014 (Photo n°1 et 2).

Photo n°3 : Confortements de falaises après le pont de la Goule Noire direction la Balme de Rencurel.

La route est donc ré-ouverte à la circulation depuis le 14 novembre et ce jusqu'à la fin de la saison hivernale. Il est encore trop tôt pour savoir si la partie du haut des gorges de la Bourne sera à nouveau coupée au printemps 2015. Une chose est sûre c'est que les travaux de sécurisation des falaises sont normalement achevés. Il ne reste plus que des travaux de rénovation d'ouvrage d'art se situant à l'approche du pont de la Goule Noire. Les prochaines années, les travaux les plus importants seront effectués entre le pont de la Goule Noire et la Balme de Rencurel ainsi que de Choranche à Pont-en-Royans. Des coupures de la RD 531 en totalité sont donc à prévoir de ce côté au printemps 2015.

Dés que nous en saurons plus sur le calendrier des travaux 2015, nous vous tiendrons informés.



INFOS PRATIQUES

| MAIRIE & AGENCE POSTALE |

Ouverture lundi, mardi,
jeudi, vendredi, 9h-12h

ATTENTION : FERMETURE
LE MERCREDI MATIN

Tel : 04 75 45 52 23

Fax : 04 75 45 52 91

Courriel :

mairie.stjulienvercors@
wanadoo.fr

Site : stjulienvercors.fr

Permanence du maire sur
rendez-vous.

| LES VERCOQUINS / CRÈCHE |

A côté de la mairie

Inscription obligatoire.

04 75 45 51 09.

OUVERTURE

du lundi au vendredi

de 8h15 à 18h

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Uniquement objets non
transportables en voi-
ture. Inscription obliga-
toire en mairie. La date
sera fixée en fonction
des demandes.

| DÉCHETTERIE |

La Chapelle

1^{er} juin - 30 septembre

Lundi 13h30-16h30 / mercredi
13h30 - 16h30 / jeudi 9h-12h et
13h30-16h30 / samedi 9h-12h
et 14h-17h.

1^{er} octobre - 31 mai

Lundi 13h30-16h / mercredi
13h30 - 16h / jeudi 10h-12h et
13h30-16h / samedi 10h-12h et
14h-17h

AGENDA 1^{ER} SEMESTRE 2015

Janvier à juillet

■ 5 janvier à 20h30 / Mairie /

CONSEIL MUNICIPAL

■ 9 janvier à 20h30 / Salle du Fouillet

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DES FÊTES

■ 10 janvier à 18h / Salle des fêtes /

VOEUX DU CONSEIL MUNICIPAL

■ 30 janvier à 18h30 / Salle des fêtes

VOEUX DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES

■ 2 février à 20h30 / Mairie /

CONSEIL MUNICIPAL

■ 8 février à 12h / Salle des fêtes /

REPAS DE LA SAINT BLAISE PAR L'AMICALE

■ 28 février à 14h / Salle des fêtes /

CONCOURS DE COINCHE DU CLUB LES JONQUILLES

■ 2 mars à 20h30 / Mairie /

CONSEIL MUNICIPAL

■ 20 mars à 20h30 / Salle des fêtes /

CONCOURS DE COINCHE DES PARENTS D'ÉLÈVES

■ 30 mars à 20h30 / Mairie /

CONSEIL MUNICIPAL

■ 4 mai à 20h30 / Mairie /

CONSEIL MUNICIPAL

■ 8 mai à 11h / Monuments aux
morts / CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES

■ 1 juin à 20h30 / Mairie /

CONSEIL MUNICIPAL

■ 6 juillet à 20h30 / Mairie /

CONSEIL MUNICIPAL

INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Pour les non inscrits,
si vous souhaitez vo-
ter pour les élections
départementales et
régionales, inscriptions
sur les listes électorales
avant le 31 décembre
2014, dernier délai, en
mairie.

NUMÉROS UTILES

Docteur Maire
04 75 48 20 17

Docteur Vincke
04 75 48 10 14

Pharmacie
04 75 48 20 33

Communauté
des Communes
04 75 48 24 70

Office Tourisme
04 75 48 22 54

Gendarmerie
04 75 48 24 44

| MÉDIATHÈQUE |

La Chapelle

Au collège.

Adhésion 10€.

04 75 48 15 92.

Ouverture lundi de 10h-12h /
mercredi 14h-17h / jeudi 10h-12h
et 13h30-16h30 / vendredi 16h-
18h30 / samedi 10h-12h.

| PORTAGE DE REPAS À DOMICILE |

Service

Un service de portage de
repas à domicile existe
pour les personnes
âgées ou malades sur les
5 communes du canton.

Renseignements
à la CCV au
04 75 48 24 70

Sculpteur et artiste complet

Un artiste ? Voilà un de ces mots que l'on met à toutes les sauces. On pensera, par exemple, à tel chanteur ou acteur, à telle vedette. S'il s'agit d'un artiste habitant près de chez soi, on pensera peut-être : « un original... »

Avec un tel mot il est toujours intéressant d'aller voir le dictionnaire. Artiste : personne qui pratique un métier, une technique difficile, art culinaire par exemple... Nous voilà loin du chanteur à la mode. La seconde définition offerte nous en éloigne encore davantage : personne qui se voue à l'expression du beau, pratique les beaux arts... Bref un créateur.

Par Michel Destombes

A Saint-Julien-en-Vercors, nous avons un tel « artiste ». Original, sans conteste, à la recherche du beau, et d'autre chose aussi, qui se dit mal, à la recherche d'un absolu.

Pour Jérôme, l'aventure, car c'en est une, commence dès l'âge de huit ans : sa mère et son oncle l'initient au modelage, à la sculpture, il passe toutefois ses vacances en Haute-Provence, chez un cordonnier-bottier, façon de découvrir un autre aspect de la matière. L'aventure se poursuit avec la découverte de Nietzsche dès l'âge de 13 ans, l'adolescent ne rentrera décidément pas dans les cadres classiques de la société française. A 16 ans, fini l'école ; il devient guide de haute-montagne à 21 ans, métier qu'il exercera une quinzaine d'années et qui explique son installation dans le Vercors.

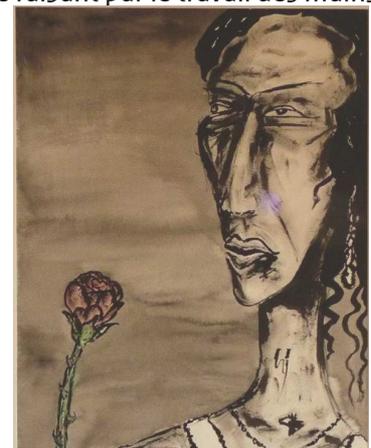
Puis les choses changent.

Le contact de la pierre sous les mains du grimpeur le relie de nouveau à la sculpture, les mouvements de ce même grimpeur le rapprochent de la danse puis des arts du cirque. Ici l'énergie s'oppose à la contrainte pour créer en quelque sorte de la verticalité, de la spiritualité : susciter « un homme debout en conscience », comme il le dit.

UNE INCESSANTE RECHERCHE

Chez Jérôme, tout se tient. De l'escalade à la danse et au travail de la matière, il s'agit d'un même mouvement qui consiste à s'inscrire dans le temps, celui de la géologie comme celui de notre époque. La découverte du tra-

vail du bronze lors d'un stage dans les Hautes-Alpes puis, plus tard, en Afrique, le confirmera dans cette voie, celle d'une incessante recherche. Artiste autodidacte, Jérôme travaille d'une façon que l'on pourrait qualifier d'empirique, la véritable découverte se faisant par le travail des mains, par



LES GENS
D'ICI

le contact avec la matière ou encore par la maîtrise du feu qui fait fondre le bronze.

Pierre, bronze, les œuvres ne manquent pas, cent cinquante depuis 1998.

S'ajoutent désormais des dessins à l'encre, technique qu'il a découverte il y a peu et que les amateurs ont pu découvrir lors de sa

La pierre nous révèle quelque chose qui nous dépasse

la pierre et à l'entendre parler de ce rapport que l'on peut qualifier d'intime avec elle, on sent bien chez lui une passion profonde et il en parle avec des mots qui touchent à la poésie : «*La pierre*

révèle beaucoup de mémoire...».

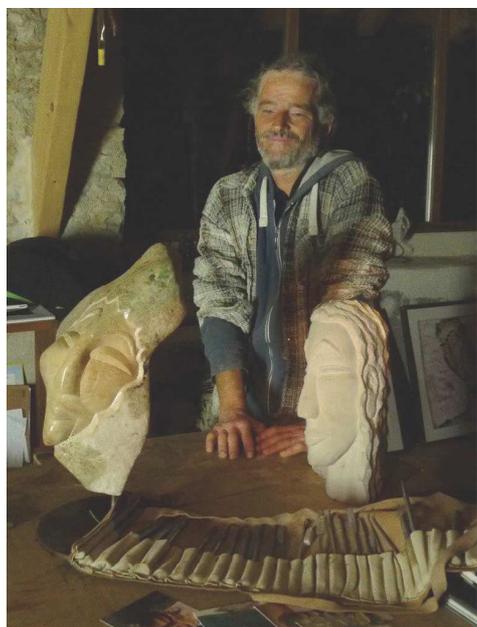
Ainsi la pierre se révèle-t-elle peu à peu avec le travail, comme si l'œuvre était déjà inscrite dans le bloc de pierre, cette pierre que l'alpiniste a vu de si près, travaillée par l'érosion, l'utilisant pour progresser, pour aller vers le haut. Le travail de finition révélera totalement la pierre, de sa structure intime jusqu'à sa couleur. Il utilise différents calcaires et même des blocs d'urgonien venus par exemple de Combe-Laval, lesquels une fois polis font un quasi-marbre.

Beaucoup de sérénité dans ces œuvres, figures symboliques, comme celles de cette imposante ronde de cinq personnages de pierre et d'acier commandée par le service culturel de la région Réunion ; têtes de Christ également, comme hors du temps et d'une saisissante beauté. Ainsi ce magnifique Christ sculpté dans l'onix de la carrière des Alberts, offert à Marie Girodin il y a quelques années.



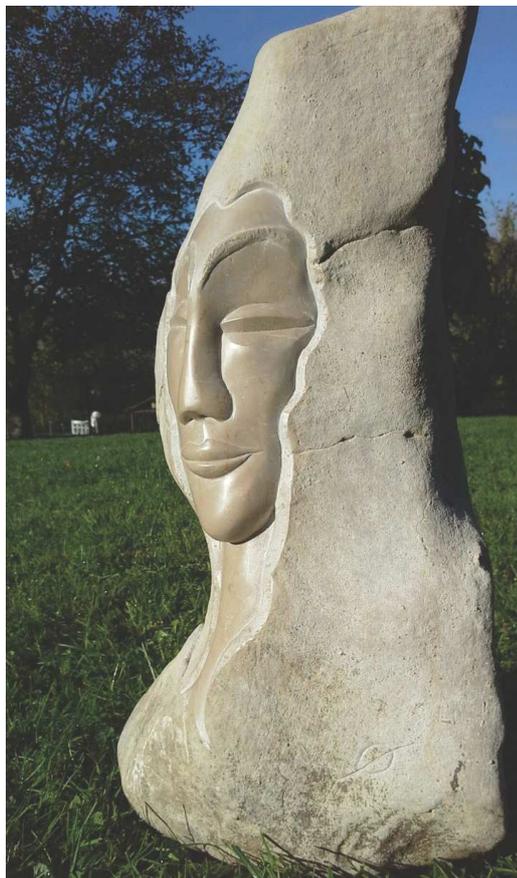
dernière exposition à Romans-sur-Isère, évocation des arts du cirque et de la danse où souvent prédomine le mouvement.

Mais Jérôme excelle dans le travail de



De la sorte, Jérôme entre dans le cycle de la pierre et du temps, dans ce mouvement, à la fois artistique et spirituel, qui remonte jusqu'à ces hommes dont on sait si peu, mais qui nous ont laissé, par exemple, les prodigieuses peintures de la grotte Chauvet. « Ça me met en paix », dit-il.

«*La pierre nous révèle quelque chose qui nous dépasse*», note Jérôme, et ce quelque chose, nous pouvons l'affirmer se situe résolument dans le temps de l'histoire humaine et, malgré les difficultés de l'heure génératrices d'angoisse, sa vision des choses reste singulièrement optimiste : « *Il faut reconnaître que l'on est vivant, et que c'est là un incroyable cadeau. Il faut faire honneur à cette vie-là !* »



Retrouvez Jérôme sur son site internet : www.aussibal.com

